

Janvier 2016

## Prévention des conduites addictives en entreprises maritimes (PRECADEM)

Phase 1 : évaluation et analyse  
des usages de substances  
psychoactives dans le milieu de la  
pêche professionnelle en Bretagne  
et en Pays de la Loire

Etude réalisée à la demande et avec le soutien financier  
des Comités régionaux des pêches maritimes et des  
élevages marins de Bretagne et des Pays de la Loire

Comité Régional des Pêches Maritimes  
et des Elevages Marins de Bretagne



Pour la mise en œuvre de cette étude, les comités régionaux des pêches maritimes et des élevages marins des Pays de la Loire et de Bretagne ont reçu l'appui financier des partenaires suivants :



# **Prévention des conduites addictives en entreprises maritimes (PRECADEM)**

## **Phase 1 : évaluation et analyse des usages de substances psychoactives dans le milieu de la pêche professionnelle en Bretagne et en Pays de la Loire**

Etude réalisée à la demande et avec le soutien financier  
des comités régionaux des pêches maritimes et des  
élevages marins de Bretagne et des Pays de la Loire

Dominique DUBOIS, Chargé d'études  
Philippe CLAPPIER, Directeur adjoint  
Elisabeth QUEGUINER, Chargée d'études

Janvier 2016

## Remerciements

Nous remercions pour leur collaboration et leur soutien les membres du comité technique et du comité de pilotage ainsi que l'ensemble des acteurs pour le temps consacré aux différents recueils de données, pour le remplissage des questionnaires qui leur étaient adressés ainsi que ceux ayant accepté de nous accorder un entretien.

## Sommaire

	<b>Pages</b>
<b>Présentation de l'étude</b>	<b>7</b>
Le projet	7
Objectifs de la phase 1 et méthode	7
<b>Hypothèses, terminologie et cadrage de la problématique</b>	<b>11</b>
Hypothèses	11
Terminologie et cadrage	11
<b>Résultats du bilan qualitatif</b>	<b>13</b>
Les usages, le métier et ses évolutions	13
La prévention	21
Les acteurs	25
<b>Résultats de l'état des lieux des données quantitatives</b>	<b>27</b>
Le service social maritime, au sein des DDTM, les délégations à la mer et au littoral et l'Institut maritime de prévention	27
Le Bureau d'enquête des événements de mer et le groupement de gendarmerie de l'Atlantique	27
L'établissement national des invalides de la marine	28
Les Centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie	28
Le Service de santé des gens de mer	28
<b>Résultats du recensement des acteurs et des actions de prévention</b>	<b>31</b>
Le recensement des "ressources et acteurs"	32
Le recensement des actions	36

	<b>Pages</b>
<b>Les préconisations</b>	<b>37</b>
La prise en compte des déterminants professionnels	38
La prévention primaire	40
L'approche gestionnaire	51
Mise en place d'un tableau de bord de suivi pérenne composé d'indicateurs quantitatifs	53
<b>Note d'expertise complémentaire aux préconisations</b>	<b>55</b>
Synthèse des 4 volets préconisés	56
Action 1 - la prévention auprès des futurs marins	57
Action 2 - outiller les patrons de pêche confrontés à des situations individuelles complexes	59
Action 3 - renforcer les compétences en addictologie des personnels des services de santé des gens de mer	61
Action 4 - renforcer une culture commune, un travail partenarial au sein de la profession	63
<b>Annexes</b>	<b>55</b>
Annexe 1 : bibliographie	57
Annexe 2 : entretiens individuels et collectifs	61
Annexe 3 : liste des structures ressources	65
Annexe 4 : recensement des acteurs et ressources et des actions	67
Annexe 5 : recensement des actions de prévention : fiches actions	75
<b>Glossaire</b>	<b>101</b>

# Présentation de l'étude

## Le projet

Le projet PRECADEM (Prévention des conduites addictives en entreprises maritimes), est porté par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins des Pays de Loire (COREPEM), et co-animé par le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Bretagne (CRPMEM).

Le projet a pour objectif général la définition puis la mise en œuvre d'une politique de prévention des addictions, il est prévu sur une durée de 3 ans et est séquencé en 3 phases successives :

- Phase 1 : évaluation et analyse de la problématique ;
- Phase 2 : mise en place d'une stratégie de prévention/promotion de la santé ;
- Phase 3 : formation des interlocuteurs-relais.

## Objectifs de la phase 1 et méthode

Le COREPEM a sollicité l'Observatoire Régional de Santé de Bretagne (ORS Bretagne) pour la réalisation de la première phase du projet qui a consisté en une étude qui visait à améliorer les connaissances en matière d'usages de substances psychoactives (SPA) dans le milieu de la pêche professionnelle.

L'étude s'est articulée autour de plusieurs méthodes complémentaires qui répondaient aux objectifs opérationnels suivants :

- Réaliser un bilan qualitatif :
  - des usages des SPA dans le milieu de la pêche professionnelle ;
  - des réponses actuellement apportées ;
  - des besoins en termes de stratégie (partenariats et coordination ; orientation des marins ; stratégies de communication...), et de mise en œuvre d'actions de prévention (populations à cibler de manière prioritaire, formes et périmètres des actions...).

- Réaliser un état des lieux puis exploiter les données quantitatives disponibles relatives aux usages de SPA dans le milieu de la pêche professionnelle et proposer, à partir de cet état des lieux, un tableau de bord de suivi pérenne.
- Recenser et caractériser les acteurs et les actions de prévention mises en œuvre dans le cadre de la problématique du projet.
- A partir de ces différentes approches, établir des préconisations dans la perspective de la poursuite du projet PRECADEM.

### **Suivi de l'étude**

Les objectifs opérationnels et les méthodes appliquées ont été discutés et validés en réunion de comité technique (9 octobre 2014).

### **Périmètre géographique**

Le périmètre de l'étude est défini par le secteur d'intervention de la DIRM NAMO. Les ports de Saint-Malo et du Croisic - La Turballe, ont été particulièrement ciblés, ils sont représentatifs des différents types de pêches et de navigation dans la zone NAMO. De plus, ces deux ports accueillent des navires rattachés à d'autres ports de la zone d'étude.

### **Traitement des informations recueillies durant les entretiens et confidentialité**

Les informations recueillies au cours des différents entretiens ont été analysées de manière thématique et transversale. L'analyse consistait à mettre en exergue la cohérence thématique qui existe entre les différents entretiens. Chaque thème (cf. annexe 2), constitué de "fragment de discours" est analysé distinctement. Le découpage des thèmes est transversal et invariable d'un entretien à l'autre.

## **■ Recherche bibliographique et entretiens exploratoires**

La recherche bibliographique (cf. annexe 1) et les entretiens exploratoires ont permis d'établir des hypothèses de travail et d'élaborer le guide d'entretien (cf. annexe 2) qui a servi de trame aux entretiens conduits dans le cadre du bilan qualitatif.

A partir de contacts établis dans le cadre du comité technique du projet, les entretiens exploratoires se sont déroulés auprès des représentants du Service de Santé des Gens de Mer (SSGM), du Service Social Maritime (SSM), de l'Institut Maritime de Prévention (IMP), du BEAmer et d'une association de familles de marins pêcheurs.

Des échanges ont également eu lieu avec Madame Gladys Lutz, ergonome-chercheur au Centre de Recherche sur le travail et le développement (CRTD) du CNAM et présidente de l'association Additra (Addictologie et Travail).

De plus, Monsieur Matthieu Chalumeau, en sa qualité de consultant-expert dans le champ des addictions a été sollicité pour enrichir les préconisations réalisées à partir des données collectées et associé aux réunions de comité technique et de pilotage.

Le cadrage de la problématique, les hypothèses et la terminologie sont décrits dans la partie suivante.

## ■ Bilan qualitatif

Le bilan qualitatif relatif aux usages de SPA dans le milieu de la pêche professionnelle a été réalisé à partir d'entretiens menés auprès d'un ensemble de personnes ressources aux niveaux régionaux et locaux (cf. liste en annexe 3).

Au départ, la réalisation d'une vingtaine d'entretiens était envisagée. Face au peu d'informations recueillies dans le cadre de l'état des lieux des données quantitatives et du recensement des acteurs et des actions de prévention, le nombre d'entretiens a été porté à une trentaine.

Les entretiens ont eu lieu en face-à-face ou par téléphone selon la disponibilité des personnes à interviewer. Ils ont fait l'objet d'une prise de notes et ont été enregistrés (avec accord des personnes interviewées) par sécurité.

L'analyse des entretiens était transversale et thématique, dans le respect de l'anonymat des personnes interviewées.

Au total, 41 personnes ont été interrogées durant 31 entretiens individuels et collectifs. A partir du guide, les entretiens, adaptés selon les interlocuteurs, étaient de types semi-directifs. Les thèmes abordés concernaient sans exhaustivité :

- la connaissance quant à la réalité de la problématique (niveau et besoins),
- la connaissance de la réalité des réponses apportées en termes d'actions de prévention (niveau et besoins),
- l'adaptation des actions de prévention actuelles aux besoins des marins (carences et éléments favorables),
- les actions de prévention à promouvoir (besoins, populations à cibler de manière prioritaire, formes et périmètres des actions...),
- les partenariats et la coordination entre les acteurs (carences et besoins),
- les stratégies d'orientation des marins dans le cadre des prises en charge proposées (carences et besoins),
- les stratégies de communication (carences et besoins).

En outre, les entretiens conduits auprès de personnes ressources y ayant directement participé, ont permis de tirer des enseignements sur une action de prévention emblématique : « La mer est dangereuse, n'en rajoutez pas ».

Au commencement de l'étude, il était envisagé d'observer de cette manière deux actions grâce à des entretiens dédiés. Aucune autre action ne s'est révélée emblématique à ce titre.

## ■ Bilan quantitatif

Cet axe d'étude avait pour ambition, à partir d'entretiens réalisés avec les acteurs concernés (cf. liste en annexe 3), de réaliser un état des lieux des données quantitatives disponibles relatives aux usages de SPA dans le milieu de la pêche professionnelle.

Au-delà de ce recensement, les échanges ont aussi eu pour objectif d'évoquer les possibilités éventuelles de mise en place future d'un tableau de bord de suivi pérenne composé d'indicateurs quantitatifs relatifs au phénomène des addictions dans le milieu de la pêche professionnelle.

Il est à noter que cet aspect de l'étude, abordé à l'occasion d'entretiens spécifiquement dédiés, a également été évoqué avec chaque interviewé dans le cadre de l'enquête qualitative.

## ■ Recensement des acteurs et des actions de prévention

Le recensement visait à repérer et caractériser les acteurs de prévention qui interviennent auprès de marins pêcheurs et les actions mises en œuvre afin de réaliser une typologie des pratiques de prévention et d'identifier les forces, les manques et les besoins en la matière. Des grilles de recueil (cf. annexe 4) ont été produites à cet effet et transmises par mail à une liste de 38 personnes (cf. annexe 3) validée en comité technique.

Les personnes étaient invitées à indiquer les « acteurs et actions de prévention des usages de substances psychoactives (alcool, cannabis, cocaïne, amphétamines, médicaments analgésiques et psychotropes, etc.) dans le milieu de la pêche professionnelle ».

Le champ de l'étude pour le repérage et la caractérisation des acteurs et actions de prévention est relatif aux interventions concernant « les marins pêcheurs, les patrons de pêche et leurs représentants syndicaux des régions Bretagne et Pays de la Loire, les élèves, lycéens, ou professionnels en formation continue, les professionnels des services de santé des gens de mer, services sociaux maritimes, etc.

Les actions de prévention à décrire étaient celles « déployées depuis l'année 2007, relatives aux substances psychoactives, ceci incluait les actions en direction des personnes déjà repérées et/ou prises en charge pour leur consommation.

Trois relances par mail et deux relances téléphoniques ont eu lieu. 23 réponses ont été obtenues.

# Hypothèses, terminologie et cadrage de la problématique

Le travail bibliographique et les entretiens exploratoires ont permis d'établir que les acteurs du milieu de la pêche professionnelle dans leur ensemble, confrontés aux usages et à la complexité du phénomène agissent et cherchent à agir de manière efficace, pourtant le phénomène « résiste ».

## Hypothèses

L'étude devait permettre de mieux appréhender la réalité des usages de SPA dans le milieu de la pêche professionnelle pour agir en prévention de manière efficace. Or, les usages de SPA mobilisent des réalités sociales et humaines complexes et la littérature indique qu'il est pertinent de s'intéresser aux déterminants professionnels des usages et à leurs fonctions.

Il fallait donc chercher à relever les multiples interrelations entre le travail, les usages/mésusages de SPA, les méthodes de prévention : « *observer les interactions, souvent masquées, tabous, invisibles, entre usages, mésusages de SPA, travail réel, sujets et organisation (...) faire apparaître des stratégies individuelles ou collectives de consommation souvent arbitrées en faveur des performances professionnelles et de l'équilibre physique et psychique.* »<sup>1</sup>

## Terminologie et cadrage

Les termes « professionnel » et le « milieu professionnel » se confondent avec les tâches prescrites, les normes sociales et réglementaires. Cela a pour conséquence d'évacuer vers l'espace privé et la responsabilité individuelle les subjectivités, les tensions, les conflits, les dilemmes, les affects, les pratiques addictives : « *toutes ces activités humaines qui se situent au-delà des actions attendues, des procédures, des statuts, de la raison et de la loi* »<sup>2</sup>.

Le terme « profession » portait dans cette étude sur le « *travail réel* » : les activités déployées pour répondre aux tâches prescrites.

<sup>1</sup> LUTZ G, CLEREN P, Mésusage de substances psychoactives en milieu professionnel. III - Interactions conduites de consommation/travail. Déterminants du milieu professionnel susceptibles d'induire ou de renforcer les consommations de SPA. *Alcoologie et addictologie*, vol. 35, n° 3, pages 261-271, 2013

<sup>2</sup> LHUILIER D, L'invisibilité de travail réel et l'opacité des liens santé-travail, *Sciences sociales et santé* Vol.28, P 31-63, 2010

Par ailleurs, le vocable « les professionnels interrogés » est employé pour désigner l'ensemble des personnes ressources rencontrées dans le cadre de l'étude.

Selon le rapport « Reynaud, Parquet, Lagrue, Les conduites addictives. Usage, usage nocif et dépendance aux substances psychoactives »<sup>3</sup> :

- Les termes « pratique addictive », « conduite addictive » et « addictions » présentent l'avantage d'envisager les phénomènes de consommation comme résultant d'un ensemble d'éléments qui conduisent à passer de l'un à l'autre de façon continue : la perte de contrôle, la dépendance, la maladie.

Lorsque qu'il s'agit de rendre compte de phénomènes de consommation en milieu professionnel, ces termes posent cependant un certain nombre de problèmes dont le principal est qu'ils gomment les différents usages et leurs pendants en termes d'organisation du travail et d'activité.

C'est la raison pour laquelle, le terme d'usage de SPA en milieu professionnel est plus adapté et a été retenu pour cette étude.

- Les usages et les fonctions des usages de SPA

Les SPA agissent sur l'état de conscience, « *elles modifient l'activité mentale, les sensations, le comportement et provoquent des effets somatiques variables selon les propriétés de chacune* ». Les produits répertoriés sont les suivants : alcool, tabac, cannabis, cocaïne, caféine à haute dose, amphétamines, médicaments analgésiques et psychotropes (anxiolytiques, hypnotiques et antidépresseurs)

En milieu professionnel, afin de caractériser un usage, on tient compte à la fois des produits consommés, du profil des consommateurs et des postes occupés. L'usage est lié à la motivation à consommer et au contexte, c'est-à-dire, à sa fonction dans et pour le travail.

<sup>3</sup> REYNAUD M, PARQUET PJ, LAGRUE G, Les conduites addictives. Usage, usage nocif et dépendance aux substances psychoactives. Rapport rédigé à la demande du Directeur Général de la Santé et remis au Secrétaire d'Etat à la Santé et aux Affaires Sociales, juillet 1999.

# Résultats du bilan qualitatif

## *Les usages, le métier et ses évolutions*

- **Les usages de substances psycho actives (SPA) ont suscité des questionnements sur le métier ainsi que ses conditions d'exercice et leurs évolutions**

Le sujet des déterminants professionnels qui influencent les usages de SPA a spontanément été évoqué par les professionnels interrogés, ceci avant même que le thème soit abordé dans le déroulé des entretiens.

Cela est intéressant à deux égards :

- en matière de prévention, cela peut ouvrir des pistes complémentaires aux approches de types « transmission d'information, prévention primaire » et « approche gestionnaire » (cf. les préconisations),
- cela concorde avec nombre de travaux qui concernent l'observation et la prévention des usages de SPA au travail (cf. biblio et synthèse de la problématique en annexe) dont les résultats encouragent les acteurs à s'outiller pour tenir compte au mieux des déterminants professionnels.

- **Le secteur professionnel présente des situations très disparates : de la très petite entreprise à l'entreprise moyenne en termes d'effectif, de moyens de production, etc**

L'étude PRECADEM ne permet pas d'explorer l'ensemble de formes différenciées d'usages selon les métiers, les postes, les pêches... En revanche, elle permet en la matière, de souligner des tendances et d'ouvrir des pistes de travail qui restent potentiellement applicables à l'ensemble de la profession.

## ■ La banalisation de certains usages : un phénomène qui reste cependant tabou

### ● L'usage de substances illicites se banalise dans le secteur de la pêche comme dans l'ensemble de la société

Le secteur de la pêche professionnelle n'est pas isolé des évolutions observées par ailleurs, notamment en matière d'usage de cannabis ou de drogues de synthèse.

Notons, que la banalisation de l'usage n'est pas forcément corrélée à une augmentation de la consommation.

Ici, les professionnels interrogés considèrent souvent que les recrues issues de la formation initiale ou en réorientation professionnelle accèdent au métier avec des usages installés, parfois « *nocifs* » (le cannabis est le plus souvent évoqué).

Le métier s'est d'ailleurs « *considérablement ouvert* », les recrues issues du milieu de la pêche sont aujourd'hui minoritaires, le métier accueille des personnes issues d'horizons divers. Ceci a pour effet positif l'enrichissement des pratiques professionnelles grâce au brassage des savoir-faire. En revanche, en termes d'usages de SPA, les professionnels interrogés considèrent que cela participe à l'importation de pratiques jusque-là inconnues (drogues de synthèse notamment).

### ● La parole est peu libérée sur les usages nocifs, quelles que soient les substances concernées

Des usages se banalisent, pourtant il reste difficile d'évoquer la question auprès des marins pêcheurs. Cela est relativement banal en milieu professionnel, particulièrement bien sûr, s'agissant de l'usage de produits illicites.

Les professionnels interrogés observent que les marins pêcheurs viennent à parler du sujet lors d'échanges qui concernent généralement toute autre chose.

Ainsi, le sujet est tabou mais pas interdit, cet élément induit des indications tactiques intéressantes en matière de prévention primaire.

A l'instar de ce qui peut être observé dans l'ensemble de la population, les plus jeunes générations sont plus enclines à évoquer le sujet ouvertement, ce qui en fait des individus potentiellement mieux armés pour résister à l'usage nocif de SPA.

Pourtant, dans la pêche professionnelle, les pratiques culturelles fortes, telles que le respect dû « à *la parole du capitaine* » ou de « *l'ancien* » indiquent qu'il peut y exister une transmission intergénérationnelle importante, avec des effets ambivalents positifs ou négatifs selon les pratiques concernées.

## ■ Des spécificités marquées du secteur de la pêche professionnelle

### ● Des équipages concentrent l'essentiel des « problèmes » connus en matière d'usages nocifs

Ces entreprises sont repérées selon une majorité des professionnels interrogés : des « *armements difficiles* », avec des « *marins qui changent et des problèmes qui restent* ». Cela peut être mis en relation avec un phénomène de cooptation dans ces entreprises : pour faire perdurer des pratiques, on préfère s'adjoindre les services de personnes qui présentent les mêmes attitudes. De plus, dans des contextes d'usages nocifs de SPA, des personnes avec une employabilité moindre, rejoindront mécaniquement les entreprises avec les performances économiques les plus entravées par des éléments en lien avec les usages de SPA.

Selon les professionnels interrogés, la majorité des bateaux ne posent pas de problèmes notables en la matière, ce sont des bateaux qui selon eux réunissent deux caractéristiques : « *des patrons qui sont clairs sur les consommations* » et « *des bateaux sur lesquels on gagne bien sa vie* ».

### ● Les salaires à la pêche sont importants eu égard au niveau d'étude initiale et aux origines sociales des entrants dans le métier

Les niveaux de rémunération sont relativement importants, or l'accessibilité aux produits est un facteur favorisant leur usage et pouvant également provoquer des trafics.

La rémunération élevée lorsqu'elle est corrélée avec le statut social peut participer à limiter les dommages consécutifs aux usages nocifs (perte temporaire de revenu, conséquences judiciaires...). Dans le milieu de la pêche professionnelle, le salaire important n'est pas le garant d'un niveau d'intégration sociale élevé.

### ● La détaxe sur l'alcool et le tabac rend ces produits plus accessibles encore

L'accessibilité accrue à ces produits a potentiellement des effets délétères auprès de personnes présentant des fragilités en matière d'usages de SPA. Les effets sont particulièrement délétères en matière de cohérence des messages adressés : encadrement et restrictions des usages sur le lieu de travail d'une part et accès facilité en relation avec la nature même du travail.

## ■ Les aspects culturels : usages festifs, bordées et vie sur les bateaux

### ● A la frontière du travail et de la vie sociale, les bordées

Le milieu de la pêche professionnelle présente une spécificité notable : des usages considérés par les professionnels interrogés comme « *festifs* » ont pourtant ceci de particuliers qu'ils se déroulent entre marins, souvent issus d'un même équipage en fin de marée. Ces usages remplissent une fonction d'intégration (rites initiatiques) et de régulation des équipages (décompresser après des marées éprouvantes pour la cohésion de l'équipe, nouer des liens de solidarité).

Cela pose une question de matière de prévention primaire : comment est-il possible de marquer autrement son appartenance nouvelle au métier ?

Notons qu'une part de plus en plus importante des marins accédant au métier semble ne plus se retrouver dans cette pratique et adoptent alors des pratiques festives proches de celle de la population générale.

### ● Les navires sont à la fois un lieu de travail et un lieu de vie : certains usages sont ambivalents

Les patrons de pêche se trouvent dans une posture inconfortable vis-à-vis de la législation selon les professionnels interrogés. Les consommations sont interdites sur le lieu de travail, les marins s'y trouvent pourtant également sur « *des temps de repos* ».

La législation est-elle adaptée en la matière ? Le fait qu'elle soit, en partie tout au moins, considérée comme inappropriée en compromet la crédibilité, dans son ensemble.

En tout état de cause, des pratiques existent : notamment la présence d'alcool à bord (ou la consommation de tabac à bord) et sa consommation sur des temps de « *relâche* ». Un questionnement émerge ici sur la qualification de ces usages. Ce questionnement revêt une certaine importance en matière de prévention des usages, à nouveau en terme de crédibilité de la réglementation.

Il importe ici de ne pas appliquer une approche trop causaliste (vs. une approche plus systémique) : la présence d'un produit n'induit pas obligatoirement un usage nocif.

La nature même du métier et l'organisation du travail engendre des durées de présence à bord des navires qui, de fait, ne peuvent être entièrement considérées comme du temps de travail effectif à proprement parlé du point de vue du droit du travail.

### ● Pour autant, les usages individuels et excessifs sont isolés

Sur les bateaux qui ne présentent habituellement pas de problèmes récurrents en matière d'usage de SPA, les usages individuels excessifs sont considérés comme facteurs de risques : risque collectif en termes de sécurité et de productivité (cf. la rémunération à la part).

## ■ Des usages de SPA directement liés aux conditions spécifiques d'exercice du métier

### ■ Des facteurs « défavorables »

#### Rythmes et charges de travail

- A la pêche, les rythmes et les charges de travail sont importants

L'ensemble des professionnels interrogés constatent des temps de repos insuffisants, l'accumulation de la fatigue (avec parfois privation de sommeil) exacerbée par la nécessité de contrer les baisses de vigilance, facteur de risque important à la pêche.

Ils évoquent également, de manière plus ou moins régulière selon les pêches, des taches parfois très violentes physiquement.

- Les décisions d'effectif qui tendent à augmenter la charge de travail par membre d'équipage...

La décision d'effectif garantit les conditions de sécurité minimales, mais elle est « ramenée à la portion congrue » selon les professionnels interrogés. Elle a considérablement évolué à la baisse durant les dernières décennies écoulées et, malgré les avancées technologiques, chacun a plus de travail à bord des navires (travaux physiques et veille) aujourd'hui.

Durant cette période la baisse des effectifs s'explique par la diminution des bénéfices (notamment liés à l'augmentation de l'endettement des entreprises). Elle a permis de maintenir le niveau de rémunération individuelle.

Ainsi, sans être prescriptive, cette décision d'effectif tend à devenir la norme sans être entièrement considérée comme acceptable. Elle est de plus différente selon les DML, cela participe également à la rendre discutable et souvent peu crédible chez les marins pêcheurs.

- ... la rémunération à la part qui renforce la recherche d'un rendement maximal est considérée comme un élément ambivalent

D'une part, la rémunération à la part participe donc au niveau relativement important des revenus et au « pouvoir de négociation » des salariés. Elle participe également grandement à la motivation à faire ce métier, à l'émulation, au « coté chasse » : « on peut parfois travailler pour rien puis parfois, c'est le jackpot ».

L'organisation du travail à la pêche est dictée par les contraintes d'une pêche à rendement maximal. Les marins pêcheurs y sont, pour beaucoup d'entre eux, très attachés : la rémunération à la part est attractive, particulièrement à la pêche artisanale (très petites entreprises). Elle confère au salarié du pouvoir en termes de négociation salariale au sein de l'entreprise et, directement, sur le montant de sa rémunération.

D'autre part, la rémunération à la part contribue à la course à la performance, potentiellement au détriment de la santé notamment : travailler le plus longtemps possible, avec une tendance à forcer sur les limites physiologiques de la résistance à la fatigue, à l'effort... La motivation du gain maximal peut être plus forte que la préservation de la santé (attitude comparable à celle du sportif vis-à-vis du dopage). Autre effet délétère : dans une équipe, lorsque des liens de solidarité sont faibles, une baisse de performance d'un membre d'équipage est une source importante de discorde, « *il faut mériter sa part* ».

### **La réglementation et le travail réel, des injonctions contradictoires accentuées par les aléas de la production**

#### **• Les conditions de pêche et le respect de la réglementation en termes de temps de travail/de repos sont « difficiles à concilier »**

Les patrons de pêche comme les salariés sont soumis à un stress important lié à des injonctions contradictoires : La rentabilité de l'entreprise et la rémunération, elles-mêmes liées à la ressource versus le respect du droit du travail.

Par nature, la rentabilité du travail et son organisation sont soumis à la ressource : « *quand le poisson est au rendez-vous, on travaille beaucoup, souvent sur plusieurs jours* » avec des aléas qui peuvent être importants et imprévisibles : « *un navire peut très bien pêcher aujourd'hui, et demain, plus rien* ».

Dans ces conditions, comment respecter des cadences de travail réglementaires ? En pratique, la « *réalité économique à la pêche* » considérée comme peu prise en compte par le droit du travail, prend le pas sur la réglementation en matière d'organisation du travail.

A propos des usages de SPA, certains professionnels jugent que les négociations sur l'organisation du travail doivent être encouragées pour « *réorganiser les métiers : charges et durées de travail (l'enregistrement des heures de travail est peu adoptée dans la profession)* ».

#### **• La capacité des patrons de pêche en matière de gestion du personnel, de « gestion des situations humaines difficiles » est considérée comme faible**

Malgré des améliorations notables grâce à la formation professionnelle, les patrons de pêche et cadres sont considérés comme étant peu aptes à gérer des dissensions au sein des équipages. La formation des cadres est considérée comme étant encore erratique en la matière, « *un bon patron n'est pas forcément un bon pêcheur, il faut considérer le côté humain* ». Cela pourrait avoir des effets sur la qualité du travail et la vie à bord des navires avec répercussions potentielles sur les usages de SPA.

## L'environnement de travail et la complexité du métier

- **Le milieu marin est considéré comme un « environnement éprouvant », voire « hostile pour l'être humain »**

Les conditions météo, un environnement naturel non maîtrisable, l'instabilité (le « *flotteur* ») font dire aux professionnels que « *le métier est dur et restera dur* ». Pour mieux supporter ces conditions environnementales et/ou pour « *braver la peur* », les marins peuvent parfois adopter des stratégies individuelles ou collectives de défense, y compris usage de SPA (recherche d'effets sédatifs).

L'isolement est également souvent évoqué comme une conséquence de la nature de travail engendrant potentiellement des usages de SPA à risque. Cet isolement est de plusieurs ordres :

- Les marins sont isolés physiquement, « *coupés de la terre* ».
- Les descriptions autour du danger, et de l'impossibilité de dire ce danger. Impossibilité de dévoiler ce danger pour ne pas alerter l'entourage et impossibilité face à l'incompréhension de l'entourage.

- **Les contraintes réglementaires complexifient le métier tant sur les aspects qui ont attrait à la gestion d'entreprise que ceux qui concernent la ressource**

Le stress important dû à l'instabilité de la productivité et de la rémunération est encore renforcé par l'instabilité des contraintes réglementaires qui viennent déjà complexifier le métier.

### ■ **Des évolutions positives et des facteurs « protecteurs »**

#### **Les conditions de travail et de vie à bord**

- **Des évolutions technologiques favorables**

Les navires sont mieux conçus du point de vue de l'ergonomie du travail. Malgré une flotte vieillissante, la modernisation et l'automatisation contribuent à limiter les interventions physiques et leur dureté.

Particulièrement sur les plus gros navires, le confort de vie à bord a également été amélioré. Il permet de cuisiner et prendre ses repas dans des conditions acceptables avec également l'accès aux médias et au téléphone illimité.

Des évolutions sont encore nécessaires selon les professionnels interrogés, particulièrement sur le bruit, l'humidité et l'amélioration des conditions permettant un « *bon sommeil* ».

- **Comment poursuivre cet élan ?**

Le renouvellement de la flotte et la poursuite de l'amélioration des navires seraient nécessaires selon les professionnels interrogés. Des mécanismes financiers ont permis dans le passé de progresser, aujourd'hui ce n'est plus le cas.

Des contraintes réglementaires européennes, comme la limitation de la dimension des navires n'offrent que peu de manœuvre pour l'amélioration des conditions de vie à bord des navires. Le navire est un outil productif, les installations productives sont donc privilégiées au détriment de celles qui pourraient aller vers un confort plus satisfaisant encore.

### **Des évolutions de fond qui entraînent des revendications de l'ordre de l'organisation du travail**

- **La vie sociale et familiale prend une place de plus en plus prégnante...**

Evolution très importante dans le métier : la vie familiale et sociale est aujourd'hui prise en compte. Cette évolution porte des exigences en termes d'organisation du travail et devient même un enjeu important pour le recrutement, particulièrement en pêche hauturière.

Chez les « *petits patrons* », la composition du foyer évolue, souvent en effet, les revenus ne sont plus uniquement dépendants de la pêche car les compagnes exercent une activité professionnelle extérieure à l'entreprise.

Ces évolutions se retrouvent dans l'ensemble de la société, leurs conséquences ont ceci de particulier dans le milieu de la pêche professionnelle que le métier impose des périodes d'éloignement importantes et/ou des horaires de travail décalés.

- **... avec des effets importants sur l'organisation du travail**

En réaction à ces évolutions et revendications afférentes, des roulements de congés, ou des rotations d'équipage sont de plus en plus fréquemment mis en place bien que cela soit plus difficile dans les plus petites entreprises.

Ce type de dispositif a une influence potentiellement très importante sur les usages nocifs de SPA. En matière de prévention, il importe donc de s'interroger sur leur encouragement.

### **Des facteurs structurels**

- **Le métier recrute et on y observe une forte appartenance culturelle**

En matière d'usage de SPA et de dommages liés aux usages nocifs, le milieu de la pêche professionnelle présente des facteurs protecteurs importants.

En effet, le fait d'avoir un emploi est un facteur protecteur pour l'individu au-delà des effets pathogènes propres et spécifiques au dit travail.

L'appartenance à une communauté culturelle fortement marquée, ici constituée autour d'un métier, peut être également bénéfique et protectrice (contrôle social, solidarité, sentiment d'appartenance).

## ■ Deux points de vue distincts avec des implications bien différenciées en termes de prévention

Au travers des représentations et de la description du métier de la part des professionnels, deux points principaux émergent :

- **Les usages de SPA sont issus de facteurs individuels**

Pour certains professionnels, les personnes qui ont des usages nocifs en mer sont ceux qui ont des usages nocifs à terre dus à des facteurs familiaux, sociaux, etc.

Pour eux, la solution réside dans une détection et une prise en charge individuelle, face à la complexité du phénomène, il faut revenir aux cas individuels.

- **C'est un phénomène dont les causes sont collectives et professionnelles**

Pour la majorité des professionnels, on retrouve dans leurs représentations beaucoup d'éléments qui, sans dédouaner l'individu, dépassent la responsabilité individuelle. Les discours qui marquent ces représentations peuvent être résumés dans l'affirmation suivante : « *un homme normalement constitué ne peut pas tenir* ».

Notons ici que l'évaluation des risques professionnels est une obligation de l'employeur. Ici, la prévention des usages est liée à la prévention de l'accidentologie au travail avec la nécessité de se munir d'un outillage pour être capable d'identifier et de repérer les sources de risques.

## ***La prévention***

### ■ Pourquoi faut-il agir ?

Au-delà des enjeux en termes de santé, les professionnels interrogés insistent sur :

- **Les spécificités du métier qui rendent le risque immédiat**

Le métier impose une vigilance importante avec des enjeux immédiats en matière de sécurité en mer pour les marins pêcheurs eux-mêmes, et pour l'ensemble des navires qui partagent l'espace marin.

- **La nécessité de rendre le métier plus attractif, les enjeux autour de l'image du métier**

Les préconçus qui existeraient dans la société autour de l'usage de SPA chez les marins pêcheurs causent des dommages importants au métier, particulièrement en termes d'attractivité.

## ■ En matière de prévention, beaucoup de choses existent dans le secteur de la pêche professionnelle

### ● Beaucoup de choses sont faites en matière de prévention

Les interventions des services dédiés : SSGM, SSM, IMP auprès des marins en formation initiale, continue et au travail avec les usages de SPA de plus en plus systématiquement évoqués constituent selon les professionnels interrogés un socle important en matière de prévention.

Les « *postures de prévention* » de ces services sont également évoquées : citons notamment l'affirmation selon laquelle le sujet des usages de SPA est souvent abordé. Ceci de plus en plus systématique de la part des médecins des gens de mer. La proximité des assistantes sociales avec les marins en est également l'illustration : ceci leur permettant de détecter des situations en lien avec les usages de SPA.

Les actions qui ont lieu dans l'enseignement professionnel maritime, avec des sujets liés aux usages de SPA (drogues, hygiène de vie, santé, les formations médicales : hygiène, prévention des risques, etc.) sont également considérées comme importantes et de qualité.

### ● Des effets notables

Ces actions auraient notamment contribué à lever le déni autour des consommations et à améliorer la prise en charge des usages nocifs.

Pourtant, « *l'esprit* » dans lequel s'inscrit la prévention est parfois critiqué. Les professionnels interrogés jugent qu'il est essentiel « *d'épauler le métier* », de considérer les marins pêcheurs comme étant responsables, or le discours des administrations et des comités est « *parfois infantilisant* ».

Il faut ici être attentif à la culpabilisation et au renvoi à une mauvaise image du marin qui rappellent implicitement celle du marin alcoolique et drogué. Cela est d'autant plus mal ressenti que cette image, contre laquelle les marins luttent, renvoie à un passé considéré comme révolu et a pour effet de susciter des réactions défensives contreproductives (préservation de l'image de soi et du métier).

## ■ « La mer est dangereuse, n'en rajoutez pas »

Le projet « La mer est dangereuse, n'en rajoutez pas » mené dans le Morbihan en 2007 (cf en annexe 5 : recensement des actions de prévention - fiche 1) est emblématique dans le milieu de la pêche professionnelle car il est considéré comme précurseur à deux égards : il a participé à libérer la parole en matière d'usages de SPA et il a réuni pour la première fois l'ensemble des professionnels qui côtoient les marins-pêcheurs. Le projet a ainsi participé à engendrer une dynamique qui perdure au niveau interrégional et qu'on retrouve dans le projet PRECADEM.

Divers outils ont été produits à l'occasion du projet : affiche, plaquette et livret. Ces outils répondent à un certain nombre de préoccupations qui sont aujourd'hui encore exprimées :

- Des signes d'un usage excessif de certaines SPA ;
- Procédures à suivre pour prendre en charge une personne manifestement sous l'emprise d'une substance ;
- Présentation succincte de substances, conséquences des usages sur la santé ;
- Cadre juridique ;
- Des outils pour faire le point, individuellement sur son usage d'alcool, de cannabis et de tabac ;
- Des coordonnées, des ressources pour « trouver de l'aide ».

Ce projet avait également pour ambition de réunir et sensibiliser des patrons de pêche sur des thématiques liées aux usages de SPA : la législation, les produits, les ressources, les outils de repérage notamment. Si la mobilisation des partenaires institutionnels a été atteinte, en revanche, la participation des patrons de pêche aux séances de sensibilisation a été plus difficile. C'est l'un des écueils majeurs en matière de prévention dans le milieu professionnel de la pêche maritime.

## ■ Le rôle des médecins des gens de mer

### ● Une perception principalement médicale de la problématique des usages : les médecins des gens de mer peuvent-ils résoudre à eux seuls les problèmes liés aux usages de SPA ?

Cette perception principalement médicale et pathologique est tenace chez une partie des professionnels. Les usages de SPA est alors considéré comme devant être laissé à la seule gestion des médecins et des usagers.

Dans cette manière d'envisager le phénomène, l'individu et le produit ne sont bien souvent considérés que dans une relation causaliste. Or, une approche plus systémique (un produit, un individu, un contexte) est largement privilégiée aujourd'hui.

### ● Des injonctions contradictoires : une application stricte de la réglementation en matière d'aptitude dans un métier en tension en termes d'emploi

Les médecins des gens de mer se trouvent souvent placés, seuls, devant cette contradiction : le métier a besoin de main-d'œuvre, une entreprise ne peut fonctionner si un salarié « manque à l'appel » versus il faut faire respecter les règles d'aptitude à la navigation.

## ■ L'aptitude à la navigation, acceptabilité et traitement social

### ● Le contrôle considéré comme nécessaire et devant être renforcé

L'acceptabilité des contrôles pour l'aptitude à la navigation est très importante chez l'ensemble des professionnels interrogés, y compris dans l'enseignement professionnel maritime.

### ● L'hétérogénéité du traitement de l'aptitude et les stratégies d'évitement

Les marins se rendent auprès des médecins qui offriraient le traitement le plus favorable en matière d'aptitude et d'usage de SPA, stratégies bien connues de la profession selon les professionnels interrogés. Ces inégalités de traitement peuvent trouver des explications locales en matière de recrutement.

Certain professionnels expriment la nécessité de proposer des procédures minimales sur l'ensemble du territoire : un système de référence/contre-référence déjà en place dans certains quartiers maritimes : suite à un contrôle positif, le médecin remet un courrier au marin pêcheur, courrier destiné au médecin généraliste et au médecin du CSAPA le cas échéant et avec l'obligation faite au marin pêcheur de se présenter avec ce courrier signé en retour.

### ● Le spectre du « risque 0 »

Dans le milieu de la pêche comme dans l'ensemble de la société le risque est de moins en moins admissible. Comment alors maintenir dans l'emploi un marin grâce au recours à l'aptitude courte ?

L'aptitude courte est une stratégie fréquemment utilisée pour mettre en place un suivi accentué. Le marin testé positif est donc rendu apte et doit faire ses preuves. Certains professionnels posent la question : Qui endosse la responsabilité si le marin présente alors un usage nocif et dangereux collectivement ?

### ● Incompatibilité entre le dépistage et la mission préventive du Médecin des Gens de Mer

L'installation d'une relation de confiance s'oppose à la défiance vis-à-vis d'une médecine de surveillance institutionnalisée : associée au dépistage, la prévention est reçue comme une mise à l'épreuve d'un individu « a priori dangereux » (vulnérable et irresponsable).

Le « risque de l'inaptitude » pour l'entreprise est également très prégnant. Si un incident se produit en mer, notamment sous fond d'usage de SPA, le patron doit transmettre un rapport de mer au SSGM, à la DML avec copie au Comité des Pêches.

Or, le patron ne prendra pas forcément le risque de mettre son entreprise en difficulté par crainte de la menace que la déclaration d'inaptitude à l'encontre d'un salarié ferait peser sur celle-ci.

### ● Une prise en charge sociale défaillante compensée par le Service Social Maritime

La prise en charge sociale de l'inaptitude est jugée défaillante par les professionnels interrogés, cela engendre une pression importante sur le maintien dans l'emploi qui retarde potentiellement la prise en charge de l'individu qui présenterait un usage à risque ou nocif.

Les aspects matériels et financiers sont très présents dans les discours des professionnels : le fait notamment que nombre de marins pêcheurs ne disposent pas d'assurances complémentaires vient encore accentuer la pression sur la déclaration d'inaptitude au travail.

Les professionnels interrogés notent que le SSM « vient compenser » cette prise en charge sociale défaillante mais que cela nécessiterait une « remise à plat par l'ensemble de la profession »

## Les acteurs

### ■ Les atouts de la profession

- **Une profession « qui assume », qui sait « s'adapter et changer »**

La profession « a pris à bras le corps le problème des SPA ». C'est de plus selon les professionnels interrogés une profession qui se transforme rapidement. Pour preuve, son adaptation à une réglementation très changeante depuis quelques décennies.

La profession est également coutumière de l'expérimentation. En matière de prévention des usages de SPA, cela peut être mis à profit pour expérimenter des solutions avant d'étendre les plus efficaces afin de répondre à la complexité du phénomène.

- **La profession peut mobiliser des moyens pour une meilleure prise de conscience et une meilleure prise en charge de la problématique des usages de SPA**

Les professionnels interrogés souhaitent se saisir de manière plus importante encore du phénomène. Pour une meilleure prise de conscience des problèmes, ils sont prêts à s'engager y compris financièrement, selon certains d'entre eux : « se donner les moyens d'expérimenter des solutions pour ensuite engager le soutien de l'Etat, des collectivités, etc. »

Le projet PRECADEM démontre à lui seul que les représentants de la profession sont en capacité à dégager des moyens notamment en termes de temps de travail.

- **La profession développe une culture partenariale et collaborative**

L'ensemble des professionnels interrogés ont des habitudes de travail partenarial, localement (SSGM, armateurs, SSM...) et plus largement : le projet PRECADEM en est également la preuve : le collectif, la possibilité de l'action coordonnée, la présence de représentants des marins pêcheurs.

### ■ Les acteurs centraux

Les entretiens soulèvent la nécessité de mener un travail pour améliorer l'interconnaissance des missions et les possibilités de chacun.

Selon les professionnels interrogés, les acteurs devant prendre une place centrale dans les initiatives qui pourraient être prises en matière de prévention des usages de SPA sont par ordre d'importance :

- **Les professionnels** : patrons, armateurs, groupements de gestion, parce qu'ils sont « concernés au premier chef ».
- **Les Médecins des Gens de Mer** sont considérés comme centraux dans une approche gestionnaire des usages de SPA : « ils sont les seuls à voir l'ensemble des marins ».

- Dans la même perspective, le **Service Social Maritime** et l'Institut Maritime de Prévention pour sa connaissance des conditions de travail.
- Les comités qui doivent avoir un rôle de coordination, de communication et d'impulsion.

## ■ Forces (+) et faiblesses (-) des acteurs

### Lycées Professionnels Maritimes

- (+) Des professionnels de mieux en mieux formés/ sensibilisés en matière d'usages de SPA
- (+) La prise en compte déjà importante des usages de SPA dans les règlements intérieurs, les Commissions Hygiène et Sécurité
- (+) Intervention des services SSGM, SSM, IMP
- (-) Pas de médecine scolaire

### Services de Santé des Gens de Mer

- (+) C'est un «*passage obligé*», la visite est une bonne opportunité
- (-) La prédominance de la crainte de l'inaptitude sur le recours au MGM en termes d'aide, de conseil, d'accompagnement

### Comités des pêches

- La proximité avec «*le terrain*» : (+) bonne connaissance de ce qui se passe sur les ports,
- (-) les pêcheurs ne se dévoileront pas auprès des représentants des comités
- (+) Un rôle d'interface entre les marins pêcheurs et les institutions
- (+) Capacité à acquérir des compétences : recrutements, formation
- (-) Santé et bien-être des professionnels peu pris en compte, pas de compétences en matière d'usage de SPA, impuissants face aux médias et patrons
- (-) Les comités ne rencontrent que les patrons. Les salariés sont représentés mais «*soit ils ne viennent pas, soit on ne les écoute pas*».

### Service Social Maritime

- (+) Interaction vie privée/vie professionnelle, maintien dans l'emploi
- (+) Capacité à «*sortir des murs*»
- (+) Posture de médiation employeur/salarié, neutralité dépend des secteurs
- (-) Pas un interlocuteur «*naturel*» en matière de «*problèmes au travail*»
- (-) Missions peu connues, confusion avec les syndicats

### Institut Maritime de Prévention

- (+) Acteur reconnu en matière d'amélioration des conditions de travail, de l'accidentologie au travail
- (+) Posture d'évaluation, de conseil et d'accompagnement reconnue
- (+) Proximité avec le métier
- (-) Pas de compétences en matière d'usages de SPA : l'IMP n'est «*volontairement pas allé sur ce terrain*»

# Résultats de l'état des lieux des données quantitatives

## *Le Service social maritime (SSM), au sein des DDTM, les Délégations à la Mer et au Littoral (DML) et l'Institut Maritime de Prévention (IMP)*

Aucun gisement de données d'où pourraient être extraits des indicateurs de types quantitatifs et/ou épidémiologiques dédiés à l'observation des consommations et/ou des conduites addictives n'a pu être identifié. Les rapports d'activité des différentes structures ne permettent pas pour leur part de donner de la visibilité à ces phénomènes.

Des données notamment qualitatives existent parfois, notamment à partir de dossiers concernant les marins dans le cadre de leurs prises en charge et/ou de leurs suivis, mais ne s'avèrent pas exploitables dans le cadre de la mise en œuvre d'un futur tableau de bord car renseignées sans systématisation ni homogénéité quant aux éléments inclus et à la façon de les caractériser.

## *Le Bureau d'Enquête des Évènements de mer (BEA mer) et le groupement de gendarmerie maritime de l'Atlantique*

Là non plus, il n'existe pour ces organismes aucun gisement de données exploitables ni de données quantitatives spécifiques. Les missions, notamment pour le groupement de gendarmerie maritime, ne permettent pas d'obtenir des éléments fiables dans le cadre de la problématique. Des contrôles sont effectués mais n'aboutissent que très rarement à des constatations d'ivresse ou de comportements sous effets de substances psychoactives.

## ***L'Établissement national des invalides de la marine (Enim)***

Il n'existe pas, là non plus, d'éléments ou de gisements de données permettant d'objectiver le phénomène.

Le questionnaire descriptif des circonstances des accidents du travail maritime par exemple, ne comporte aucun élément descriptif relatif aux éventuelles consommations de produits psychoactifs conjointes à l'accident.

## ***Les Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)***

Structures dédiées à la prévention, à la prise en charge et à l'accompagnement des personnes concernées, les éléments renseignés dans les bases de données (file active), ne permettent pas de distinguer les marins et les professionnels de la pêche des autres personnes suivies.

Les éléments collectés sont en effet renseignés selon les items de la fiche récapitulative qui s'appuie sur les catégories socioprofessionnelles de l'Insee qui ne permettent pas de faire de requête en ciblant spécifiquement la pêche professionnelle.

## ***Le Service de Santé des Gens de Mer***

De multiples contacts ont été pris, que cela concerne l'échelon inter-régional ou l'échelon national.

### **■ La base de données Esculape**

Des données relatives aux consommations de produits psychoactifs et/ou de comportements addictifs, sont collectées à partir des visites effectuées par les marins de la pêche professionnelle auprès des médecins du travail. Celles-ci sont centralisées au niveau national, à partir des remontées faites en région, au sein de la base de données « Esculape ».

Au-delà d'éléments caractérisant le marin et sa situation professionnelle (éléments socio-démographiques ; quartier ; navire ; type de navire ; fonction ; données biométriques...), les principaux éléments collectés en lien avec la problématique concernent les habitudes en termes de consommation (de tabac, d'alcool et de drogues : cannabis, cocaïne, ecstasy, héroïne et psychotropes), ainsi qu'une rubrique intitulée « à surveiller ».

Cependant, cette base de données ainsi que les éléments collectés le sont au titre notamment du suivi et des prises en charges individuelles des marins à travers un logiciel dont l'objectif principal est avant tout clinique et non dans une perspective épidémiologique.

De fait, elle comporte des limites inhérentes à ses objectifs et aux modes de renseignements des éléments collectés par les médecins. Notamment :

- Les éléments en lien avec la consommation de cannabis notamment (test de dépistage), sont systématiquement renseignés pour certaines catégories de marins fixées réglementairement par décret (arrêté du 30 janvier 2015, article 14-II), notamment pour les jeunes marins à l'occasion de leur première visite avec un médecin du travail. Les marins à la passerelle sont aussi a priori systématiquement concernés par ce test lors des visites médicales. Pour le reste des professionnels, le test est effectué sur « suspicion clinique » ou de façon aléatoire.

- Les éléments recueillis pour ces professionnels sont donc dépendants des modalités et des habitudes cliniques de chaque médecin et relèvent plus d'une observation des pratiques médicales sans pouvoir témoigner d'une réalité épidémiologique de la consommation de cannabis chez les professionnels de la pêche. Par ailleurs et concernant les premières visites médicales chez les jeunes marins, la positivité des tests témoigne plus de consommations faites préalablement à l'exercice professionnel dont le lien avec le métier s'avère de fait très difficile à déterminer. Par ailleurs, une très forte proportion de ces premières visites concerne des personnes qui ne deviendront pas marins de la pêche professionnelle de façon durable.

- Au-delà des tests de dépistage de consommation de cannabis, les « habitudes de consommation » des autres produits inclus dans la base de données, notamment l'alcool, sont codées par les médecins selon une classification de consommation croissante (+++ ; ++ ; + ; occasionnelle ; 0) sans éléments objectif pour classer les consommations observées dans un item de réponse ou un autre. La qualification des niveaux de consommations reste donc complètement médecin-dépendante et il ne peut être envisagé à ce stade d'exploiter quantitativement cet indicateur.

- La rubrique « **à surveiller** » est utilisée différemment d'un médecin à l'autre : renseignée parfois lorsque les tests de dépistage sont positifs, pour d'autres lorsqu'ils ont été réalisés, pour d'autres encore lorsque l'examen clinique incite le médecin à effectivement surveiller le professionnel... en tout état de cause, on constate un manque d'homogénéité dans la façon de renseigner cette rubrique qui là aussi, vient à l'encontre d'une exploitation épidémiologique de la base de données.

- Enfin, l'outil lui-même, du fait de sa vocation clinique (et non épidémiologique), est un outil qui comporte de fortes limites en termes de requêtes et de consultations multicritères.

## ■ Les éléments collectés au cours de la visite infirmière

Au-delà de la visite médicale, une fiche infirmière est renseignée dans tous les quartiers à l'occasion des visites des marins aux services de santé. Ces fiches qui sont ensuite centralisées par l'infirmière régionale comporte des éléments relatifs aux tests de dépistage effectués ainsi qu'à leurs résultats.

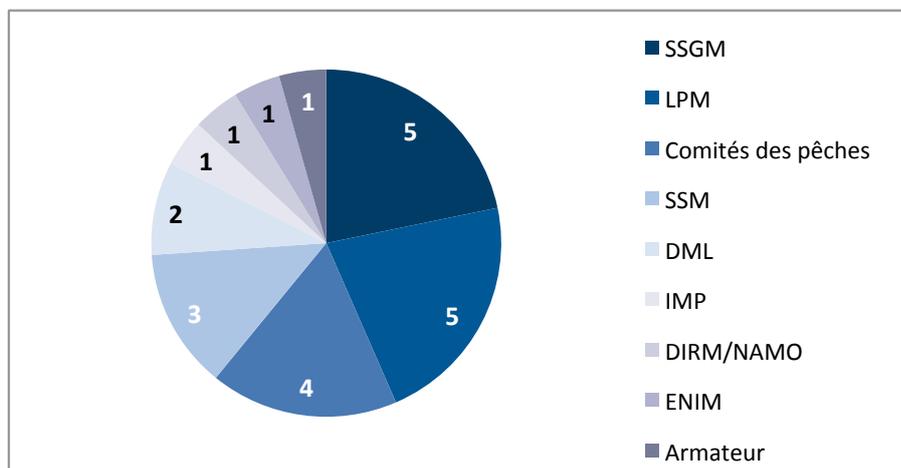
Malgré tout et dans l'état actuel des choses, les fiches sont différentes dans leur conception d'un quartier à l'autre, sans protocole harmonisé de remplissage et sans garantie sur l'exhaustivité des données recueillies.

Elles sont par ailleurs soumises aux mêmes limites que celles évoquées à propos de la base de donnée esculape concernant notamment les éléments relatifs au fait que les éléments recueillis témoignent plus des pratiques médicales que de la réalité épidémiologique des phénomènes de consommation dans le milieu de la pêche professionnelle.

# Résultats du recensement des acteurs et des actions de prévention

23 personnes ont répondu au recensement dont 21 pour le recensement « ressources et acteurs » 13 réponses pour le recensement « actions ».

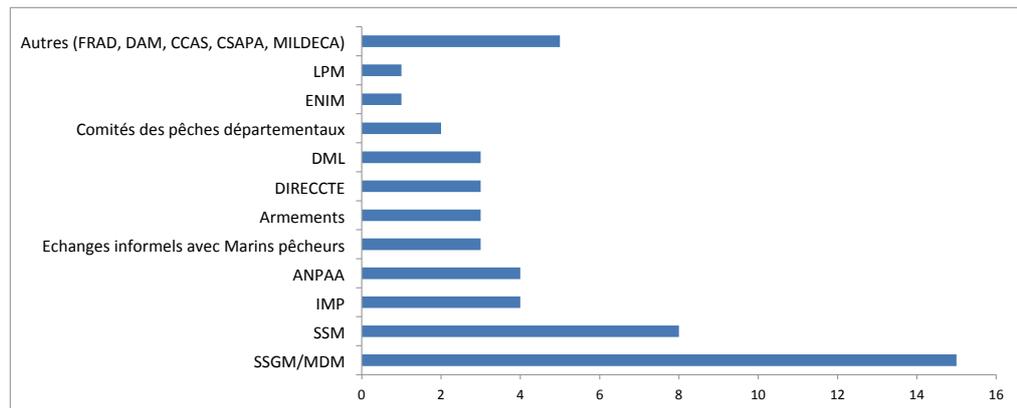
Le nombre et le contenu des réponses n'autorise pas une analyse statistiquement significative de l'existant. Néanmoins, il permet d'en décrire certaines caractéristiques. Le recensement vient, en outre, confirmer des résultats de l'enquête qualitative.



Origine des répondants. N=23

## Le recensement des « ressources et acteurs »

- Vis-à-vis de la problématique des usages de SPA, les répondants utilisent les « sources d'informations » suivantes :



Origine des répondants. N=21. Plusieurs réponses possibles.

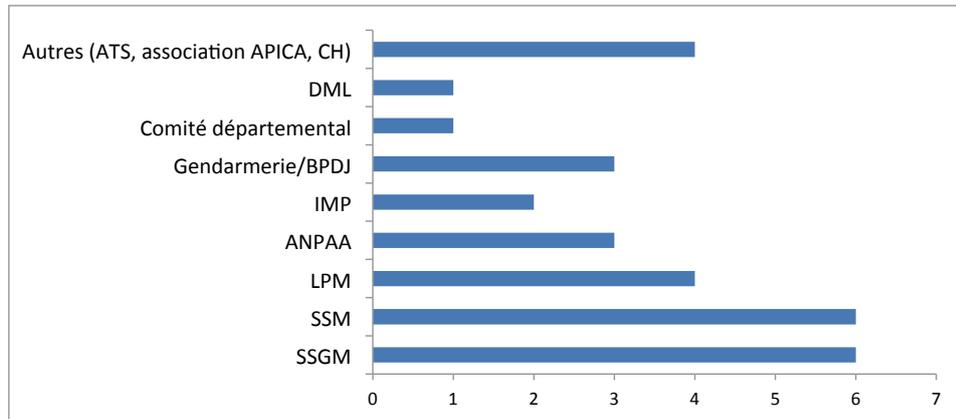
Majoritairement, les répondants recueillent les informations via des rencontres professionnelles durant lesquelles la thématique des usages de SPA est formellement abordée (citée 16 fois, dont 4 fois « PRECADEM »). D'autres rencontres, formelles ou informelles, au cours desquelles le sujet peut être abordé de façon informelle, ou encore la consultation de sites internet, figurent parmi les sources d'informations citées, mais de façon minoritaire.

- **Satisfaction en termes d'informations recueillies auprès des sources**

Les sources d'informations correspondent aux besoins des répondants (17 réponses à cette question) pour 11 d'entre eux. En revanche, 5 parmi eux se déclarent insatisfaits pour les raisons suivantes :

- Il serait nécessaire de créer une base commune d'informations maritimes sur les substances psychoactives au regard d'enjeux communs ;
- Manque de formation des personnels éducatifs et pédagogiques sur l'appréhension de la problématique ;
- Manque de suivi, d'exhaustivité, de « rigueur scientifique », les informations « ne se traduisent pas par des actions concrètes ».

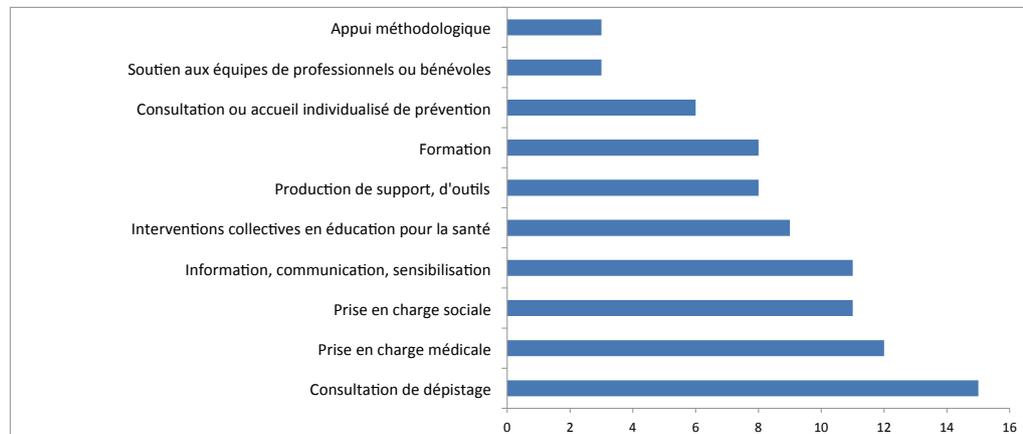
● **Les acteurs de prévention repérés**



Acteurs repérés. N=13. Plusieurs réponses possibles.

Les services dédiés aux marins pêcheurs sont ceux qui sont repérés comme étant les plus actifs en matière de prévention des usages de SPA.

● **Les besoins exprimés en matière de types d'action de prévention**



Besoins-types d'actions. N=21. Plusieurs réponses possibles.

Les besoins exprimés en matière de prévention sont essentiellement liés à la détection et à la prise en charge des personnes présentant des usages à risque. Les actions offrant de l'information, de l'éducation pour la santé et de la formation arrivent ensuite.

### ● En quoi les besoins exprimés sont importants

14 réponses ont été obtenues à cette question. Certains répondants considèrent que les actions de prévention à développer doivent tenir compte de ce qui se pratique déjà en la matière et venir le renforcer.

Certains répondants pensent que les actions doivent être « *partenariales* » et qu'il est nécessaire qu'elles fassent l'objet (particulièrement pour ce qui concerne les prises en charges médicales et sociales) d'une « *mutualisation et une harmonisation* ».

D'autres pensent au contraire que « *l'addiction est individuelle et n'est pas un problème collectif* ».

Dans leur ensemble, les répondants considèrent que « *l'entreprise peut être un bon endroit* » pour intervenir et que les « *futurs jeunes marins* » sont une cible à privilégier.

En termes de formation, les répondants expriment le besoin de détenir une « *réelle connaissance* » des méfaits et conséquences des usages de SPA pour la personne concernée et son entourage. Ils constatent que le discours préventif ne « *s'invente pas* » et que la pédagogie doit être adaptée.

En termes d'information/sensibilisation, le même type de « *savoirs* » serait nécessaire : la prise de conscience des « *dangers* », des « *graves conséquences* » liés aux usages.

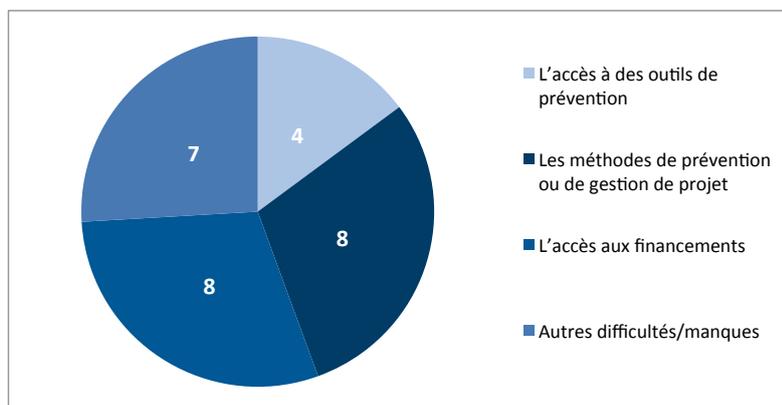
Les conséquences sur la « *vie professionnelle* » sont également évoquées.

**En termes de dépistage**, les professionnels interrogés estiment que les tests de détection de l'usage des SPA sont primordiaux et qu'il est nécessaire de se doter des moyens pour multiplier les tests de dépistage.

### ● Les principaux points forts évoqués en matière de prévention des usages de SPA dans le milieu de la pêche maritime en région

- La prise de conscience du « *problème est maintenant clairement actée* » ;
- Une « *volonté manifeste dans le milieu maritime depuis 2007 de ne pas se limiter aux interdictions et pénalisation* » ;
- Une association des partenaires professionnels qui travaillent auprès de marins pêcheurs ;
- L'existence des services de proximité dédiés aux marins pêcheurs (IMP, SSM, ...) et le SSGM qui offre une opportunité : la visite d'aptitude ;
- Une évolution positive du « *comportement à bord par rapport à l'alcool* » ;
- Des observations dans un lycée depuis une dizaine d'années qui montrent « *un changement de mode de consommation qui nous laisserait penser à une diminution de la consommation* » ;
- Dans certains quartiers maritimes : « *bon dialogue entre la DML et le médecin des gens de mer pour des rares cas individuels qui posent problème* ».

● **Les principaux points faibles et principales difficultés rencontrées par les acteurs de prévention des usages de SPA dans le milieu de la pêche maritime**



Principales difficultés. N=14. Plusieurs réponses possibles.

Les autres difficultés/manques évoqués concernent :

- Le manque de coordination des actions : les initiatives sont prises mais sont rarement coordonnées : « *chaque acteur semble vouloir lancer des projets à son niveau mais un objectif commun avec une méthodologie commune semble toujours difficile à mettre en œuvre* » ;
- La « *difficulté à atteindre les marins pêcheurs* ». Leur isolement « *dû aux particularités du métier* », les actions collectives sont « *très difficiles, voire impossible à mener* » par nature : « *multiples petites entreprises, degrés de motivation très inégaux, horaires décalés et sous influence de facteurs extérieurs, divers et parfois inconciliables* » ;
- La « *méconnaissance du sujet* » et la difficulté de traiter le problème « *dans une profession qui ne souhaite pas être stigmatisée* » ;
- Le manque de « *test pour tester tout le monde sans discernement* » ;
- La culture maritime, « *un certain fatalisme* », « *l'omerta* » ;
- La légitimité des structures pour évoquer ce sujet ;
- Le fait que le sujet soit « *tabou* » et « *la banalisation pour beaucoup de gens* » ;
- L'utilité de la prévention n'a pas fait ses preuves.

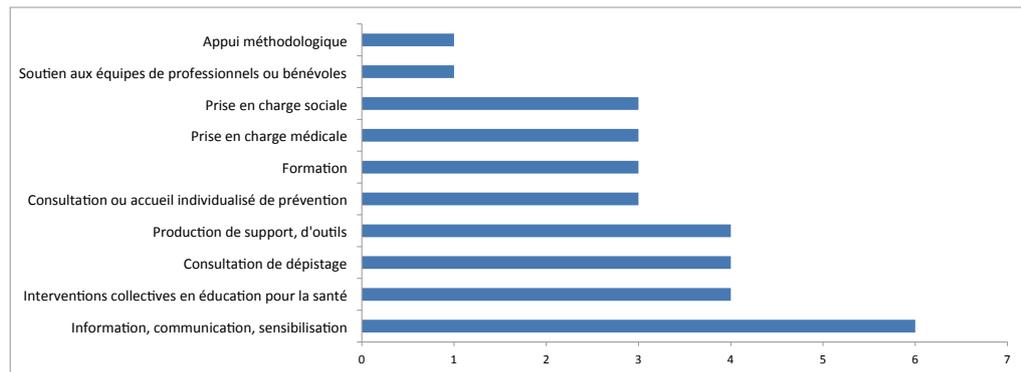
Au-delà des difficultés à ouvrir en prévention, les professionnels interrogés ont évoqué les principaux points faibles de la profession en matière d'usages de SPA :

- L'absence de médecine scolaire dans les LPM ;
- Le manque de personnel à la pêche qui induit la présence de marins qui « *continuent à naviguer alors que leur place serait dans un centre à se faire soigner ou d'être suivi par un médecin à terre* », « *recrutement difficile donc permissivité implicite* » ;
- Difficulté à se mutualiser et à avoir un pilotage pour atteindre un objectif commun à moyen terme.

## Le recensement des actions

Les réponses sont valorisées sous forme de fiches actions en annexe 5.

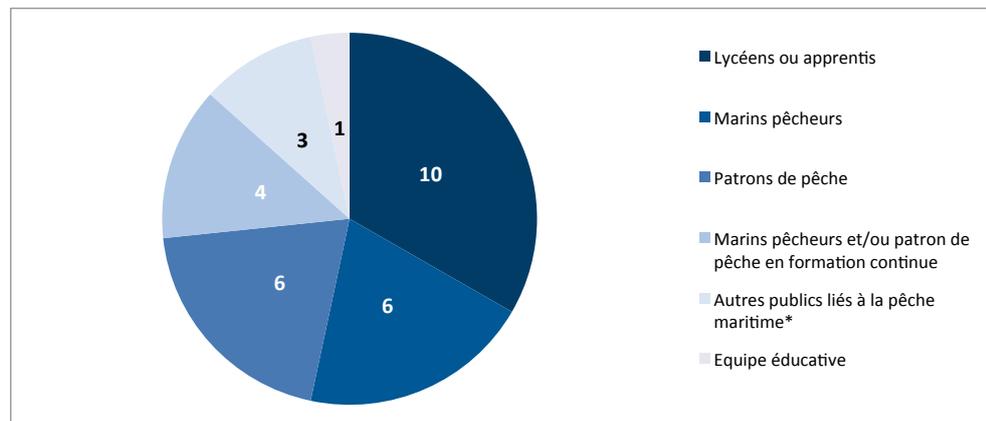
### • Les types d'actions menées



Types d'actions menées. N=13. Plusieurs réponses possibles

D'après le recensement, les actions menées sont principalement de deux ordres : la transmission d'information préventive et la détection et la prise en charge des usagers de SPA.

### • Les publics ciblés



Publics ciblés. N=13. Plusieurs réponses possibles

\*(Enseignants, SSGM, SSM, IMP, DML, ENIM, DIRECCTE, organisation professionnelles, coopératives, organisation de producteurs, etc.)

En concordance avec leurs types, les actions visent essentiellement les jeunes en formation et les marins pêcheurs en activité.

Le recensement, malgré le nombre de réponses relativement faible, montre que les acteurs agissent et cherchent à obtenir des informations de nature à orienter leurs actions vers l'efficacité en s'adressant aux acteurs qu'ils jugent pertinents.

# Les préconisations

Selon les résultats de l'enquête et ce que nous apprend la recherche bibliographique, trois principales approches peuvent être envisagées pour préparer la deuxième phase du projet PRECADEM, phase de mise en place d'une stratégie de prévention :

- une approche fondée sur la prise en compte des déterminants professionnels ;
- une approche « prévention primaire » fondée sur les principes de la promotion de la santé ;
- une approche plus « gestionnaire » de la problématique.

Ces axes de travail devraient également être accompagnés de la mise en place d'indicateurs de suivi pérenne des usages de SPA et de l'évaluation des effets des actions de prévention sur ces usages.

Les différentes approches sont complémentaires. La complémentarité et l'articulation des approches sont un gage d'efficacité.

Les usages de SPA en milieu professionnel sont souvent liés à divers facteurs comme le rappelle les résultats de cette étude. La combinaison des approches prend donc tout son sens en cherchant à agir sur les différents aspects de la problématique.

Afin d'agir efficacement, il importe également que le problème visé et ses déterminants soient bien identifiés. L'étude indique de manière explicite que les usages de SPA dans le milieu de la pêche professionnelle sont notamment impactés par des situations de travail. L'approche fondée sur la prise en compte des déterminants professionnels est donc primordiale à cet égard.

## ***La prise en compte des déterminants professionnels***

### **■ Mettre en place les outils et les modalités d'évaluation des déterminants professionnels des usages de SPA**

Comme les résultats de l'étude l'indiquent, le milieu de la pêche professionnelle présente deux éléments notables en matière de prévention des usages de SPA. Les professionnels interrogés expriment majoritairement le fait que certaines situations de travail ont potentiellement une influence sur les usages de SPA. Ils souhaitent de plus, que les usages de SPA soient objectivés et puissent être abordés et décrits dans le cadre d'une approche compréhensive et systémique.

La prise en compte des déterminants professionnels a pour visée principale d'établir des bases solides pour une meilleure compréhension des conditions d'usages de SPA à partir du concret, c'est-à-dire des conditions réelles de travail. Si une meilleure connaissance est indispensable pour armer les interventions en matière de prévention des usages de SPA, la mise en œuvre d'un « outillage » qui la permette semble complexe.

La connaissance améliorée des déterminants professionnels, dans une démarche exploratoire via, par exemple, des expérimentations à l'échelle d'entreprises a pour but d'agir sur les situations concrètes, dans « le travail réel » pour obtenir des effets notoires sur les usages de SPA.

#### **■ *Décrire et comprendre les situations de travail réel***

Le comité technique devra tout d'abord identifier les prestataires spécialisés dans le domaine de l'évaluation des déterminants professionnels et de la prévention des usages de SPA en milieu professionnel afin de définir avec eux les méthodes adaptées aux contraintes des entreprises de pêche (principalement la difficulté à réunir l'ensemble des membres d'équipage et le patron de pêche sur un temps dédié à la prévention).

Concrètement, à l'échelle de l'entreprise, dans une approche exploratoire, mettre en place un diagnostic permettant :

- de repérer les usages à risques,
- de comprendre les effets recherchés des usages,
- d'identifier les raisons concrètes et réelles de l'adoption de ces usages (leur construction) et les « bénéfiques » qui en sont retirés pour « parvenir à faire le travail » (le sens des usages dans le travail réel, tel qu'il est vécu par l'individu/le collectif),
- de faire la part entre les déterminants professionnels et d'autres facteurs, d'ordre individuels par exemple,
- d'identifier les conséquences des usages de SPA,

Le secteur de la pêche professionnelle étant très majoritairement constitué de très petites entreprises, d'autres échelles d'intervention devront être testées : des groupements et coopératives, des regroupements d'entreprises ad hoc selon les filières de pêche ou d'autres affinités, etc.

A l'échelle du comité technique du projet PRECADEM, avec l'accompagnement des prestataires spécialisés, déterminer :

- les entreprises qui pourront constituer le terrain d'une phase exploratoire,
- les modalités de la participation des structures dédiées aux marins (SSGM, SSM, IMP) dans cette démarche auprès des entreprises,
- les modalités d'appropriation de la démarche de la part de ces structures dédiées pour leur autonomisation dans la perspective d'une généralisation (formation, groupe de travail, complémentarités, etc.),
- les modalités de l'intégration progressive de la démarche d'évaluation des déterminants professionnels des usages de SPA à la démarche plus globale de prévention des risques professionnels et de la rédaction des Documents Uniques de Prévention dans les entreprises.

L'intégration de l'évaluation des déterminants professionnels dans une démarche globale d'évaluation des risques professionnels devrait être progressive en évaluant régulièrement les bénéfices et les inconvénients d'une telle intégration pour l'ensemble des acteurs impliqués. Cela aurait pour avantage majeur d'établir les usages de SPA et les risques associés au même titre que l'ensemble des risques professionnels.

## ■ Intervenir en «jouant sur les conditions professionnelles d'apparition des consommations»

A partir de l'évaluation des déterminants professionnels des usages de SPA, et grâce à l'expérience en la matière des prestataires spécialisés<sup>4</sup>, l'intervention concrète sur ces déterminants est possible avec pour hypothèse de travail : « en soignant le travail, en le transformant du côté de la santé, il est possible de transformer les usages »<sup>5</sup>.

En collaboration avec les prestataires spécialisés et avec la participation des structures dédiées aux marins, à l'échelle des entreprises :

- Sur base de l'évaluation réalisée dans l'entreprise, mener des actions collectives de prévention avec l'implication de l'ensemble des équipes de travail sur les moyens d'agir sur les déterminants professionnels.
- Réaliser des interventions individuelles aux postes de travail.
- Accompagner les entreprises sur les aspects juridiques pour valider la conformité des actions engagées avec la législation.
- Accompagnement des entreprises (et de coopératives lorsqu'elles existent) pour optimiser les actions engagées du point de vue de la performance économique afin d'en favoriser l'acceptabilité et la pérennité.

Les interventions collectives pourront conduire les entreprises vers l'autonomie en « instituant » en leur sein un espace d'échange et de réflexion sur les usages de SPA au travail et leur prévention qui pourra tendre de manière plus informelle vers les modalités de fonctionnement d'un CHSCT.

<sup>4</sup> Voir les actions entreprises par l'ANPAA et ADDITRA notamment

<sup>5</sup> LUTZ G, Pratiques addictives en milieu de travail : Impasses du concept et nouvelles perspectives. Revue Psychotropes, vol. 21, pages 13-34, 2015

## La prévention primaire

Les mesures de prévention primaires sont celles qui visent directement à influencer les comportements individuels ou collectifs en amont de l'apparition potentielle d'usages à risques ou nocifs.

Ces mesures peuvent consister principalement en la transmission d'information aux publics ciblés en veillant à respecter un certain nombre de critères d'efficacité en la matière.

D'autres mesures, que nous pouvons qualifier de « structurelles » peuvent viser l'environnement direct des publics visés, ici encore avant l'apparition d'usages à risques ou nocifs, ceci en agissant sur l'encadrement réglementaire des usages, l'accès aux SPA ou encore sur la formation de « publics intermédiaires » : des professionnels qui agissent auprès des marins pêcheurs.

En matière de prévention primaire, comme nous l'avons vu, un certain nombre d'actions sont déjà menées dans le milieu de la pêche professionnelle. Néanmoins, des marges de progression importantes existent, elles se situent principalement dans la nécessité de s'inscrire dans une démarche de promotion de la santé en agissant également sur des facteurs connexes : l'attractivité du métier et les parcours professionnels.

### Critères d'efficacité des actions de prévention primaire

Il n'existe pas de modalités qui garantissent absolument l'efficacité en matière de prévention primaire. Le fait de transmettre de l'information à un individu ou un groupe ne signifie pas que l'information est reçue et produira des effets sur les attitudes et comportements.

Néanmoins, un certain nombre de modalités d'action sont reconnues comme étant prédictives d'une certaine efficacité<sup>6 7</sup>, on peut notamment citer :

- S'inscrire dans un discours global de promotion de la santé.
- S'inscrire dans une stratégie multiple d'intervention et de messages qui répondent à la multiplicité des motifs d'usages de SPA.
- Concevoir et diffuser à la fois des messages universels qui s'adressent à tous (les usages de SPA et la sécurité à bord, les méthodes de récupération, le repos...) et des messages ciblés (adaptés à différentes populations : les jeunes marins et les bordées, les risques spécifiques des usages en fonction des postes occupés à bord des navires...).
- L'implication des publics cibles dès la conception des actions de prévention, les méthodes participatives.
- etc.

<sup>6</sup> GAGNON H., Meilleures pratiques de prévention en matière de SPA, INSPQ, 2012

<sup>7</sup> BENECH G., Les mesures les plus efficaces pour réduire les méfaits liés à la consommation d'alcool, Dunod-AIRDDS, 2014

## ■ Inscrire les actions de prévention dans une démarche de promotion de la santé

La promotion de la santé est, selon l’OMS, une approche globale qui vise le changement des comportements mais aussi des environnements relatifs à la santé. La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens pour l’améliorer. Chez les marins pêcheurs cela pourrait se développer de la manière suivante :

### ■ *Education pour la santé*

Au travail, le sujet des usages de SPA est difficile à aborder de manière « frontale ». Cela se retrouve nettement dans le milieu de la pêche professionnelle. Or, le métier de marin pêcheur est exigeant sur les plans physique et psychique. C’est un levier puissant pour promouvoir des attitudes et comportements favorable à la santé.

Les messages transmis doivent être adaptés aux personnes ciblées et respecter les spécificités de la population ciblée. Cela revêt une importance considérable dans le milieu de la pêche professionnelle car, comme nous vu, la question de la culpabilisation y est très prégnante.

La promotion de la santé, et particulièrement l’éducation pour la santé, permettent d’aborder la question des usages de SPA par le « biais » de l’ensemble des facteurs favorisant la santé au travail :

- le repos,
- le sommeil et la récupération à bord en « horaires atypiques »,
- l’alimentation de l’effort,
- les avantages d’une bonne santé au travail pour l’entreprise, pour les individus,
- etc.

La priorité est ici d’identifier des prestataires spécialisés afin de définir, avec eux, de manière fine, ciblée et « à partir du métier » le contenu des messages préventifs à transmettre selon les publics :

- les élèves, apprentis et stagiaires de la formation continue dans les LPM, les écoles des formations maritimes, le CEFCM, etc.
- l’ensemble des marins-pêcheurs à l’occasion des formations PSC 1,
- les entreprises, dans une approche adaptée grâce à un diagnostic propre à chacune d’entre elles,
- etc.

Des complémentarités peuvent opportunément être recherchées avec les services dédiés aux marins pêcheurs (SSGM, SSM, IMP) pour concevoir et transmettre ces messages préventifs.

## ■ **Rappeler la réglementation et renforcer la crédibilité des messages de prévention associés**

Dans les lycées comme sur les navires, les usages de SPA font l'objet d'une réglementation dédiée conformément à la loi.

Pour ce qui concerne plus particulièrement la réglementation de la consommation de tabac ou d'alcool à bord des navires, une part importante des professionnels interrogés considère qu'elle présente des contradictions, c'est en tout état de cause les représentations qui y sont attachées.

La réglementation s'applique durant toute la durée de présence à bord du bateau, celui-ci étant le lieu de travail du marin pêcheur. Or, les marins pêcheurs se trouvent sur le bateau durant des périodes considérées comme des « temps de repos » (cf. Les navires sont à la fois un lieu de travail et un lieu de vie : certains usages sont ambivalents, p.16). Les durées légales de travail consécutif imposent ces temps de repos.

Ici, c'est la crédibilité des discours préventifs qui se fondent sur cette législation qui est en cause. Or, lorsqu'un message de prévention comporte des éléments peu crédibles et peu acceptables pour une population, c'est l'ensemble de ce discours qui peut être remis en cause par cette population.

La détaxe sur l'alcool et le tabac a également des effets délétères en matière de cohérence des messages adressés (cf. La détaxe sur l'alcool et le tabac rend ces produits plus accessibles encore, p.15).

Ce type de contradiction, peut être l'occasion d'ouvrir le débat avec les lycéens notamment pour trouver des liens cohérents entre les textes réglementaires en matière d'usages de SPA (protection collective et individuelle) et leurs propres usages.

Dans le cadre de la 2<sup>e</sup> phase du projet, le comité technique, accompagné d'un prestataire spécialisé, pourrait :

- Elaborer des messages de prévention qui tiennent compte et qui traitent les contradictions ressenties par les marins pêcheurs entre la réglementation et les messages préventifs.

Comment rendre crédible un discours préventif sur l'usage de tabac ou d'alcool auprès d'un lycéen par exemple quand il sait que son métier lui offrira des facilités d'accès à ces produits ?

- Rappeler la réglementation : les responsabilités en matière d'évaluation des risques, de protection collective et individuelle (article L-4121-2 du code du travail), de participation des salariés (sécurité et santé du fait de leurs actes ou de leurs omissions au travail, article L4122-1 du code du travail), de consommation de boissons alcoolisées (article R4228-20 du code du travail), de tabac (article R3511-1 du code de santé publique) et de substances illicites (article L3421-1 du code de santé publique).

- Trouver les supports et/ou les instances les plus adaptés pour rappeler la réglementation en cohérence avec les messages de prévention. Par exemple :

- les règlements intérieurs, les commissions hygiène et sécurité dans les lycées,
- des clauses dédiées dans les contrats de travail,
- etc....

## ■ **Rappeler les risques de l'inaptitude du point de vue de la carrière professionnelle**

La réglementation en matière d'aptitude à la navigation est bien perçue par l'ensemble des professionnels interrogés. En parallèle au rappel de cette réglementation et à l'ensemble des risques associés aux usages de SPA, un aspect mérite une attention particulière : les conséquences sur l'emploi et/ou l'évolution de la carrière professionnelle liées à l'inaptitude pour usage de SPA. Ces risques spécifiques sont peu connus des marins pêcheurs.

- Rappeler les conséquences de l'inaptitude et les risques qu'elle engendre sur l'emploi, particulièrement auprès des jeunes en formation.
- Produire des messages sur cette thématique, déterminer les supports les plus adaptés et accompagner les professionnels (les équipes éducatives dans les lycées professionnels maritimes, les écoles de pêche, ...) pour transmettre ces messages.

## ■ **Lutter contre la prédominance de la crainte de l'inaptitude**

Les représentations des professionnels interrogés montrent que les SSGM sont avant tout considérés comme des services d'aptitude à la navigation avec une prédominance dans ces représentations de la sanction (un traitement égal d'un usage occasionnel de cannabis et d'une dépendance avérée au produit par exemple) au détriment du recours à ce service pour l'obtention de conseil ou d'accompagnement.

Sans faire fi des obligations légales en matière d'aptitude à la navigation, valoriser les missions de « santé au travail » des médecins des gens de mer en termes : conseiller les employeurs, les salariés et l'ensemble des organisations professionnelles pour prévenir les altérations de la santé au travail.

Auprès de l'ensemble des marins pêcheurs et des structures qui leurs sont dédiées :

- Diffuser des informations sur les missions des SSGM en s'assurant que ces informations sont reçues efficacement par les personnes ciblées : les visites des navires, les interventions en prévention des risques professionnels, ...

Auprès des Médecins des gens de mer, puis de l'ensemble des marins pêcheurs et des structures qui leurs sont dédiées :

- Promouvoir l'utilisation du dépistage comme une « aide à la décision, un déclencheur du dialogue ».
- Promouvoir les pratiques liées à la « proportionnalité de la sanction » (le traitement clairement différencié de la part des médecins des gens de mer des usages de SPA selon leur classement) afin de profiter de l'acceptabilité des contrôles d'aptitude pour tendre à en faire des leviers de prévention plus puissants.
- Promouvoir l'objectif de protection individuelle et collective de certaines déclarations d'inaptitude.

## ■ **Agir sur les aspects culturels**

Les bordées remplissent des fonctions collectives importantes dans le milieu de la pêche professionnelle : intégration dans un collectif, régulation des tensions au sein des équipages, etc. (cf. A la frontière du travail et de la vie sociale, les bordées, p16). Pourtant, elles peuvent chez certains individus, participer à renforcer des usages à risque.

Le comité technique, avec l'accompagnement de prestataires spécialisés, pourra mener une réflexion pour promouvoir des comportements alternatifs et modifier les représentations particulièrement autour de l'ancrage culturel des usages d'alcool.

Ce travail devra répondre à un certain nombre de questions :

- Sur cette thématique particulière, viser plus particulièrement les jeunes qui intègrent le métier, et/ou cibler l'ensemble des marins pêcheurs ?
- Est-il pertinent d'intervenir dans les lieux dans lesquels se réunissent les marins pêcheurs lors des bordées afin de cibler uniquement ceux qui ont ce type de pratique sociale ?
- Quels attitudes et comportements alternatifs peuvent-ils être promus auprès de ces populations ? Comment est-il possible de marquer son appartenance au métier sans adopter des usages ponctuels excessifs d'alcool ?

## ■ Former les professionnels

Les préconisations précédentes le rappellent, la formation aux méthodes de prévention des usages de SPA des professionnels qui œuvrent auprès des marins pêcheurs est fondamentale pour la transmission d'informations valides avec des méthodes appropriées.

Par ailleurs, selon un certain nombre de professionnels interrogés, malgré des améliorations notables grâce à la formation professionnelle, la capacité des patrons de pêche en matière de gestion du personnel, de « gestion des situations humaines difficiles » est faible avec des effets sur la qualité du travail et de la vie à bord des navires avec répercussions potentielles sur les usages de SPA.

En privilégiant des méthodes participatives qui font la part belle à l'échange et au débat, la sensibilisation des professionnels en contact avec les marins pêcheurs et les lycéens pourrait également porter sur un certain nombre de points précis tels que :

- les effets recherchés par les usagers de SPA qui prennent le pas sur le statut licite ou illicite des produits,
- la fonction des usages, qui ne constitue pas uniquement un risque mais également une ressource pour faire le travail (supporter la pénibilité, l'isolement, tenir physiquement et psychologiquement).

Ici encore, l'identification de prestataires spécialisés est le préalable incontournable.

Plusieurs publics et thématiques sont envisageables :

- Des modules de formation adressés aux professionnels impliqués dans le comité technique avec pour objectif de favoriser l'émergence d'une culture commune et la confiance réciproque entre les acteurs.

Les thématiques, constituées des connaissances de base en addictologie peuvent être les suivantes : les usages de SPA (définition, effets recherchés et fonction dans le travail, les comportements à risque), les dispositifs de prévention et de prise en charge, la prévention dans le contexte professionnel, etc.

- Des modules de formation adressés aux équipes éducatives des lycées professionnels maritimes et écoles de pêche constitués de connaissances de bases en addictologie et de connaissances relatives aux techniques de prévention adaptées au plus jeunes.

- Des modules de formation adressés à des entreprises volontaires afin de sensibiliser les salariés, dans leur milieu professionnel, aux connaissances de base en addictologie, à la manière de venir en aide à une personne en difficulté avec sa consommation, aux outils « autotests », etc.

- Des formations dédiées aux cadres et patrons de pêche pour une meilleure gestion du personnel et particulièrement des situations difficiles (conflits, difficultés personnelles ayant un impact sur le comportement durant les marées, etc.) à bord. L'objectif de cette formation devrait également être d'améliorer la capacité des cadres et patrons de pêche à gérer des situations individuelles relatives aux usages de SPA.

- Des formations ou réunions d'échanges de pratiques pourraient également être prévues entre les professionnels des SSGM (médecins, infirmières) et ceux des professionnels de l'addictologie (CSAPA, CARRUD). Cela pourrait remplir un double objectif : la formation continue des professionnels et l'interconnaissance des professionnels sur les territoires.

## ■ Identifier et former des « référents marins »

L'identification de relais est évoquée depuis l'origine du projet PRECADEM. Cet élément est spontanément évoqué de manière minoritaire parmi les professionnels interrogés. En tout état de cause, leur désignation ne répond à aucune modalité qui pourrait être dupliquée sur l'ensemble du territoire considéré.

- Les modalités d'identification des relais devront faire l'objet de réflexions afin de les adapter au mieux aux spécificités locales selon l'échelle qui sera retenue localement.
- Certaines situations pourraient conduire à privilégier l'identification de « groupes relais » plutôt que d'individus.
- L'échelle de l'entreprise pourrait être pertinente auprès de celles qui salarient un nombre important de personnes.
- Les groupements et coopératives pourraient également être une échelle pertinente...
- Les relais devront être formés aux connaissances de base en addictologie (définition, effets recherchés et fonction dans le travail, les comportements à risque), les dispositifs de prévention et de prise en charge, la prévention dans le contexte professionnel, à la manière de venir en aide à une personne en difficultés avec sa consommation, aux outils « autotests », à la gestion des situations individuelles relatives aux usages de SPA, etc.

## ■ Les mesures structurelles

Les mesures structurelles visent à modifier les structures et l'environnement des groupes cibles. En font partie les stratégies ayant pour objectif le contrôle, la réduction des risques pour la santé au niveau des conditions et de l'environnement de travail. Cette forme de prévention vise un effet global sur le long terme notamment par le biais de mesures législatives et réglementaires.

### ■ Développer les articulations entre l'organisation du travail et la prévention des usages de SPA

Les résultats de l'étude indiquent que l'organisation du travail peut avoir une influence sur les usages de SPA.

Le projet PRECADEM réunit une multitude d'acteurs et de représentants professionnels. En cela, le projet présente l'opportunité de mener une réflexion globale, à l'échelle de la profession pour identifier les marges de manœuvre et les modalités pour encourager des pratiques favorables en matière de qualité de vie au travail et influencer l'organisation du travail.

Par ailleurs le « plan santé au travail 2016-2020 » (adopté le 8 décembre 2015) est un levier important en la matière.

Les éléments prédominants liés à l'organisation du travail soulevés par l'étude sont les suivants. Le comité technique devra juger des priorités, hiérarchiser les mesures et évaluer, pour chacune d'entre elles, les marges d'évolution envisageables :

- Encourager les entreprises à former des équipages plus importants que ne le préconise la décision d'effectifs. La décision d'effectifs a de fait un effet normatif sur les pratiques. Son harmonisation sur l'ensemble du territoire est importante pour améliorer son acceptabilité.
- Encourager les entreprises à la mise en place de roulements de congés, de rotation d'équipages permanents ou temporaires.
- Encourager le regroupement des petites entreprises : la constitution/renforcement des coopératives, des groupements de gestion pour faciliter la conciliation des impératifs économiques et de développement avec la mise en place de roulements de congé, de rotation d'équipage.
- Agir sur l'encadrement réglementaire des usages de SPA au travail. Encourager les entreprises à afficher les textes réglementaires et à mettre en œuvre des mesures légales.
- Soutenir et renforcer les missions des structures dédiées aux marins (SSGM, SSM, IMP).

De manière générale, le comité technique pourrait animer une réflexion sur l'évolution de l'organisation du travail au bénéfice de la santé et sur la valorisation des bienfaits de telles évolutions du point de vue de la rentabilité économique des entreprises.

### **■ Intégrer l'ensemble des acteurs, prévoir des infrastructures de coordination et de suivi**

L'efficacité d'un programme de prévention des usages de SPA dépendra tout autant de son contenu que de la manière dont les acteurs vont s'organiser pour animer et coordonner ce programme.

Dès le début de la phase II du projet, le comité technique du projet PRECADEM devra prévoir une infrastructure de coordination et de suivi du projet qui devra notamment capitaliser sur les expériences menées, produire de la connaissance sur la problématique, coordonner, assurer la cohérence, échanger sur les contraintes des uns et des autres, etc.

Le comité technique coordonne et suit, de fait le projet, il devra néanmoins s'assurer :

- D'intégrer l'ensemble des acteurs avec une attention particulière vis-à-vis d'un élément soulevé durant l'étude : la représentation des salariés des entreprises. La participation des entreprises est plébiscitée (les armateurs, les patrons, les équipages).
- De veiller à la présence d'acteurs compétents en matière de prévention des usages de SPA en milieu professionnel.
- De créer des groupes de travail dédiés plus spécifiquement aux différents aspects du projet.

La création de groupes locaux pourrait également être encouragée à l'échelle des ports ou des quartiers afin de traiter des problématiques locales et de favoriser la participation, l'interconnaissance de l'ensemble des acteurs (comités locaux/départementaux, SSGM, SSM, LPM, DML, CSAPA...). L'échelle choisie devra permettre de traiter des problématiques des entreprises, des navires ou des individus (détecter, renseigner, informer, orienter...).

## ■ Développer l'accessibilité de l'offre en matière de promotion de l'activité physique et sportive

Le métier de marin pêcheur est exigeant sur les plans physiques et psychiques. C'est un levier puissant pour promouvoir de la part des marins pêcheurs des attitudes et des comportements favorables à la santé.

La promotion et la valorisation de la pratique sportive peuvent porter sur deux aspects :

- L'augmentation des heures consacrées à cette pratique en formation continue et initiale avec l'apport de contenus sur l'alimentation de l'effort par exemple.
- La promotion dans les ports, auprès des équipages de l'offre locale : les clubs sportifs, les salles de sports, etc. L'amélioration de l'accessibilité à cette offre locale peut consister en une recherche de collaboration entre les entreprises, les armements, les regroupements d'entreprises et les clubs sportifs pour offrir un accès facilité, notamment en privilégiant la mise en place d'activités en adéquation avec les horaires de travail des marins pêcheurs.

## ■ L'attractivité du métier, la communication

Le métier est en tension, cela est susceptible d'avoir des effets sur les seuils d'acceptabilité des comportements tendant à l'usage nocif de SPA, pour faire fonctionner l'entreprise, les employeurs peuvent être contraints de recruter des personnes dont les usages de SPA sont peu compatibles avec le travail.

Cela a également, par enchaînement, des effets sur le recours à l'accompagnement ou au soin des personnes qui peuvent le nécessiter. En effet, des personnes qui pourraient bénéficier d'une prise en charge de leurs usages de SPA sont maintenues au travail parce que les entreprises ne peuvent se passer d'eux.

Les professionnels interrogés dans leur ensemble considèrent qu'il faut mettre en place une communication offensive et positive.

L'image véhiculée autour des addictions chez les marins fait du tort au métier en termes d'attractivité notamment.

L'amélioration de l'attractivité du métier requiert un travail autour de la communication et de la valorisation du secteur. Le discours de l'ensemble de la profession est en cause selon les professionnels interrogés : « *on ne sait pas valoriser notre métier* ». Pourtant le métier a des atouts reconnus.

## ■ **Produire une stratégie de communication appropriée**

- Une réflexion devrait être engagée au sein du comité technique avec les acteurs de la formation notamment afin de mieux valoriser le métier.
- Assurer une présence lors des événements dédiés à l'orientation professionnelle (salons, forum, etc.) sur le territoire.
- Valoriser les nouveaux métiers, les passerelles entre les différents métiers de la mer
- Valoriser les points forts du métier : les salaires attractifs, les évolutions professionnelles, le côté « métier passion », etc.

Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie propose d'ores-et-déjà des contenus intéressants dans ce sens via une plateforme web : [formation-maritime.fr](http://formation-maritime.fr)

## ■ **Fournir « des éléments de langage » aux professionnels qui souhaitent maîtriser la communication**

Le comité technique du projet pourra produire et diffuser des contenus pour valoriser les réalités du métier, ses forces et faiblesses et les actions positives menées pour lutter contre les usages de SPA :

- Produire des éléments de langage : valoriser les points forts du métier (cf. préconisation précédente).
- Etablir une stratégie de diffusion : des personnes identifiées et préparées pour répondre aux sollicitations des médias, des communiqués de presses, des conférences de presses, etc...

## ■ **Les parcours professionnels et la mobilité professionnelle**

A partir des éléments soulevés par l'étude selon lesquels des marins pêcheurs peuvent développer des usages nocifs face à des difficultés propres au métier, les marins, confrontés à des difficultés inhérentes au métier, doivent disposer d'alternatives professionnelles.

## ■ Renforcer la reconnaissance des diplômes, les compétences transversales et l'orientation professionnelle

L'objectif est ici de permettre de « *faire autre chose si cela devient insupportable* », grâce au développement de passerelles avec les métiers à terre également (dans le secteur de la pêche ou non) :

- Les Comité des pêches ont d'ores-et-déjà des conventions avec Pôle Emploi, le projet PRECADEM pourrait être l'occasion de renforcer ces conventions.

L'enjeu de l'orientation professionnelle est également soulevé, face à la baisse d'effectifs à la pêche dans les lycées et à « l'évaporation » à la sortie des lycées professionnels maritimes :

- Développer des stratégies pour permettre aux postulants de confirmer leur choix : développer le tutorat des personnes inaptés à la navigation ou de retraités, développer les marées de découverte pour les jeunes, etc.

- Développer une stratégie de recrutement avec une communication adaptée qui mette en exergue les points forts du métier sans en occulter les contraintes et les difficultés.

- Il pourrait être opportun également de mettre en place un suivi des diplômés pour avoir une connaissance plus fine des parcours professionnels.

En matière d'accompagnement des jeunes en formation, une piste de travail a été évoquée durant les entretiens :

- « *Faire de l'inaptitude une ressource* ». Les marins inaptés à la navigation (temporairement ou de manière définitive) pourraient être une ressource pour une meilleure transmission des savoirs.

- Développer des collaborations avec des acteurs de l'insertion professionnelle des personnes en situation d'addiction : favoriser le maintien dans le milieu professionnel et développer l'information auprès des entreprises sur la réintégration des personnes suite aux soins (adaptation de poste : coûts, inconvénients pour l'entreprise, valorisation de la solidarité chère au métier).

## ***L'approche gestionnaire***

Cette approche concerne les usages de SPA après leur apparition. Elle se concentre sur le traitement de situations individuelles ou collectives sans chercher à influencer sur les facteurs qui ont conduit à ces situations.

### **■ La prévention secondaire ciblée**

La prévention secondaire intervient auprès de personnes qui présentent des usages à risques ou nocifs de SPA et consiste à la détection et au traitement précoce de ces usages.

#### **■ Renforcer le dépistage et améliorer la prise en charge de l'inaptitude**

Afin d'assurer la cohérence des prises en charge individuelles (parcours de santé en addictologie) :

- Proposer des procédures de prises en charge. Les médecins des gens de mer développent des stratégies, l'objectif serait ici d'harmoniser les procédures et d'encourager l'adoption de procédures minimales sur l'ensemble du territoire : un système de référence/contre-référence (lettre de référence délivrée par le médecin des gens de mer au marin, remise par ce dernier au médecin traitant et/ou médecin addictologue puis retournée contresignée, toujours par le marin lui-même), des conventionnements avec les CSAPA et des médecins généralistes pour garantir une prise en charge systématique et de qualité homogène.
- Favoriser la mise en place de groupes locaux traitant de cas individuels réunissant principalement le SSGM, le SSM, des médecins généralistes et addictologue le cas échéant, d'autres acteurs locaux de prise en charge sociale, d'insertion professionnelle, etc.

#### **■ Outiller une stratégie d'intervention pour cibler des populations repérées**

Selon les résultats de l'étude, des bateaux concentrent l'essentiel des personnes qui présentent des usages à risque ou nocifs de SPA.

Le ciblage des interventions préventives, gestionnaires ou d'évaluation des déterminants professionnels des usages de SPA permet de tendre à une efficacité maximisée dans le cadre par exemple d'une démarche exploratoire. Elle permet en effet de tester des modalités d'intervention dans des contextes qui représentent bien les problèmes auxquels on souhaite apporter des solutions.

Le comité technique pourra élaborer une stratégie pour cibler ces bateaux en évitant les écueils autour de la délation et des rumeurs : déterminer des critères et prévoir les garanties de non stigmatisation des entreprises pour déclencher des interventions ciblées qui peuvent réunir l'ensemble des modalités préconisées.  
Par exemple, à partir des recueils SSGM, détecter les bateaux qui réunissent un nombre important de marins avec des aptitudes courtes sur une période donnée.

## ■ Adopter une démarche de réduction des risques

Cette démarche vise à réduire les méfaits associés aux usages de SPA pour des personnes pour lesquelles l'usage est « installé ».

### ■ *Mettre en place des « stratégies de substitution »*

En collaboration avec des acteurs spécialisés tels que les CSAPA et CAARUD, le comité technique pourra :

- Mener une réflexion pour répondre à la question de la réduction du recours aux SPA face aux difficultés inhérentes au métier : face à un usage nocif, est-il possible de substituer un produit/une pratique « moins nocive » ? La substitution temporaire de produits licites à un usage de produit illicite pour amener l'utilisateur au soin...
- En lien avec les préconisations qui concernent la formation des professionnels du milieu de la pêche, mettre en place des contenus dédiés à la réduction des risques à destination de l'ensemble des acteurs impliqués dans la prise en charge des marins pêcheurs concernés par les usages de SPA.

# **Mise en place d'un tableau de bord de suivi pérenne composé d'indicateurs quantitatifs**

## **■ Objectivation des usages de SPA**

A partir des éléments recueillis, on constate qu'à l'heure actuelle, soit il n'existe pas de gisement de données en lien avec notre problématique dédiés aux professionnels de la pêche, soit, lorsqu'ils existent, ils comportent de fortes limites qui viennent empêcher leur exploitation actuelle à des fins de mise en œuvre d'un futur tableau de bord.

Au cours de l'enquête, un travail a été engagé concernant l'harmonisation des pratiques de codage des fiches supports des visites infirmières et médicales qui alimentent la base de données Esculape. Cette base est conçue à des fins cliniques et non épidémiologiques.

L'utilisation de cette base pour des exploitations épidémiologiques devrait donc être appréciée avec prudence au regard des avancées futures de l'harmonisation des pratiques.

Les pistes à explorer dans le cadre de la deuxième phase du projet sont de deux ordres.

Quelle que soit l'hypothèse retenue, une évaluation des ressources financières nécessaires et disponibles devra être réalisée avant l'engagement dans la démarche.

## **■ Mettre en œuvre un outil de suivi spécifique et dédié à la problématique à concevoir de façon harmonisée dans les services de santé en lien avec les services informatiques**

Cette perspective implique une véritable réflexion qui doit concerner sans exhaustivité :

- les objectifs de cet outil,
- les supports de recueil (acceptabilité par les médecins et/ou les infirmières et faisabilité : compatibilité avec la pratique quotidienne)
- la rédaction et la diffusion du protocole garantissant l'harmonisation des pratiques cliniques et de codage,
- la formation nécessaire des médecins et/ou des infirmières,
- les ressources humaines pour la saisie des données si celle-ci n'est pas faite à l'occasion des consultations via une interface informatique,
- les ressources humaines et techniques pour l'exploitation des données recueillies,
- la diffusion des résultats et les modalités de leur utilisation dans le cadre de la politique de prévention déployée.

### ■ **Mettre en œuvre une enquête ad-hoc auprès des marins concernant par exemple les comportements de consommation**

Dans cette hypothèse et au-delà de la conception du protocole, là aussi une véritable réflexion doit être engagée en amont notamment quant à l'acceptabilité de cette enquête par les marins dans la perspective d'obtenir un taux de réponses cohérent avec une exploitation statistique.

Cette perspective, si elle ne répond pas aux objectifs d'un tableau de bord de suivi des conduites addictives dans le milieu de la pêche professionnelle (pas de possibilité d'obtenir un regard sur les évolutions dans le temps dans le cadre d'une enquête de type transversale : « photographie de la situation à un moment donné »), aurait malgré tout pour avantage d'objectiver ce phénomène sur lequel il n'existe actuellement pas (ou très peu), de données chiffrées.

## ■ **Objectivation des déterminants professionnels des usages de SPA**

### ■ **Améliorer la connaissance à l'échelle du milieu professionnel**

La compilation des évaluations des déterminants des usages de SPA en entreprises pourrait engendrer une amélioration de la connaissance à l'échelle du milieu professionnel dans son ensemble.

Etablir les bases de la compilation des évaluations des déterminants des usages de SPA :

- Elaborer les méthodes d'analyse des informations qui permettent de faire avancer la connaissance à l'échelle de la profession et/ou de ces différentes filières.
- S'assurer préalablement de l'harmonisation de la conduite des évaluations et de leur formalisation.

# Note d'expertise complémentaire aux préconisations 22 janvier 2015 Matthieu Chalumeau

Cette note a pour vocation de traduire en actions opérationnelles les résultats de l'enquête réalisée par l'ORS en 2015.

Tout ou partie de ces actions, peuvent être mises en place dans le cadre des phases II et III du projet PRECADEM : hiérarchisation et préparation (II) - mise en œuvre (III). Un processus d'évaluation devrait à ce stade être envisagé.

L'ensemble de ces 4 volets constitue une stratégie globale. Mises en place de façon isolées ces actions auront un intérêt et un impact limités. C'est la complémentarité des acteurs impliqués et la transversalité des opérations qui constituent le plan d'action global, dont les effets pourront être visibles et durables.

Chacune des actions est présentée sous la forme d'une fiche opérationnelle, qui reprend :

- La problématique (**pourquoi ?**) : l'action proposée est construite à partir des résultats de l'étude menée par l'ORS auprès des acteurs de la profession. Les résultats de l'étude ont été rédigés à partir d'une analyse de la littérature et d'entretiens conduits au cours de l'année de 2015 et synthétisés dans le document « Phase I Note de Synthèse ».
- Les acteurs impliqués (**qui ?**) ;
- La présentation de l'action (**quoi ?**);
- Les préconisations de mise en oeuvre (**comment et avec l'aide de qui ?**)

Les moyens financiers nécessaires à la mise en oeuvre de chaque opération ne sont pas présentés ici. Cela devra faire l'objet d'une réflexion ultérieure à partir des ambitions portées pour chacune d'entre elles. Néanmoins, rappelons qu'un soutien financier réaliste est une condition nécessaire à une mise en oeuvre efficace et dont les effets porteront sur le long terme.

Il s'agit tout autant de prendre en charge les frais de personnel et de fonctionnement qui seront nécessaire à l'implication des porteurs de projets, sans négliger les coûts que peuvent représenter le besoin de sous-traitance (appel à des opérateurs professionnels de la prévention et de l'addictologie par exemple) et d'évaluation. Ce dernier poste, souvent oublié, doit être prévu ; notamment pour les volets 1 à 3. Il est utile pour cette dynamique évaluative, de s'adjoindre les compétences d'une équipe externe, universitaire de préférence. 2

## Synthèse des 4 volets préconisés

	Titre	Public	Contenu
Action 1	La prévention auprès des futurs marins	Les apprentis	Elaboration et mise en œuvre d'un programme global de prévention et de promotion de la santé
Action 2	Gestion des situations individuelles et collectives	Les patrons de pêche	Formations ad hoc pour les chefs d'entreprise à la gestion des risques professionnels et des situations individuelles complexes
Action 3	Prise en charge, soin et orientation	Les médecins et infirmiers	Ateliers d'échanges de pratiques avec les professionnels de l'addictologie
Action 4	Renforcement des partenariats	Tous les acteurs du milieu maritime	Organisation d'une conférence : Prévention des conduites addictives en milieu maritime

# **Action 1 - La prévention auprès des futurs marins (les apprentis)**

## **■ La problématique (pourquoi ?)**

L'enquête PRECADEM a permis d'identifier un certain nombre d'actions ponctuelles de prévention réalisées auprès des futurs marins et avec le soutien et l'implication d'un nombre varié et important de partenaires.

Le public des jeunes apprentis-futurs marins constitue une cible captive et très intéressante pour la mise en oeuvre d'un **programme global de prévention et de promotion de la santé**.

Une séance d'information de 1 à 2 heures ne serait constituer une action de prévention efficace. Une littérature accessible est aujourd'hui disponible (voir par exemple les travaux conduits par l'AIRDDS : <http://www.cirdd-bretagne.fr/projets/prevention-des-conduites-addictives-en-milieu-scolaire/>).

Une action de prévention dont l'unique thème serait les usages de SPA, ne doit pas être privilégiée.

En effet, les usages et mésusages de SPA ne constituent que l'un des comportements des futurs professionnels et sont des attitudes qui évoluent rapidement (avec l'âge, les changements de vie...).

Le métier de marin pêcheur est exigeant, comme d'autres professions, sur le plan physique notamment. Les prises de risques professionnels et/ou une aptitude altérée peuvent avoir des conséquences immédiates. C'est la raison pour laquelle il est particulièrement recommandé de privilégier une approche globale de promotion de la santé (sommeil, alimentation, usages de SPA...) et qui tient compte spécifiquement des réalités du métier de marin. Par ailleurs, les données épidémiologiques disponibles font état d'une sur-consommation de SPA des élèves des lycées professionnels au regard des autres jeunes de leur classe d'âge. Ces éléments doivent être pris en compte dans le programme qui sera élaboré.

## **■ Les acteurs impliqués (qui ?)**

**Public cible** : les apprentis des lycées maritimes.

**Opérateurs** : Adultes volontaires présents dans les établissements ; chefs d'établissements (sans eux, rien ne se fait).

**Partenaires** : opérateurs professionnels de la prévention.

## ■ Présentation de l'action (quoi ?)

Elaboration d'un programme global de prévention et de promotion de la santé spécifique au public de jeunes apprentis futurs marins. Un groupe de travail réunissant les acteurs scolaires, les professionnels marins/pêcheurs, un opérateur professionnel de la prévention (IREPS par exemple) et des élèves doit être constitué pour élaborer un programme « maison » :

- A partir des préconisations « officielles » (ce qui fonctionne)
- A partir des comportements et attitudes des jeunes apprentis (connaissance du public cible)
- A partir de la réalité du métier de marin (connaissance fine du métier).

C'est le groupe de travail qui décidera de la forme que prendra ce programme, mais il devra le plus fidèlement répondre aux critères d'efficacité aujourd'hui bien connus par les professionnels.

Ce programme global sera dans un second temps décliné dans les différents établissements et être intégré au programme scolaire.

Le volet évaluatif ne doit pas être oublié.

## ■ Les préconisations de mise en œuvre (comment et avec l'aide de qui ?)

La communauté scolaire doit pour cette action s'adjoindre « les services » d'un opérateur professionnel de la prévention (association spécialisée, consultant(e).) pour toute la phase d'élaboration.

Il faut également privilégier la formation des adultes en contact au quotidien avec les élèves et cela pour des raisons de pérennité des actions : ils sont sur place et tous les jours en contact avec les apprentis, à la différence d'acteurs extérieurs qui n'interviendraient que de manière ponctuelle et sans garantie de suivi dans le temps.

## **Action 2 - Outiller les patrons de pêche confrontés à des situations individuelles complexes**

### **■ La problématique (pourquoi ?)**

Le patron de pêche est la pierre angulaire de la vie sur un bateau. L'enquête PRECADEM est revenue sur les résultats du projet initié en 2007 et intitulé : «La mer est dangereuse, n'en rajoutez pas ».

*Ce projet avait également pour ambition de réunir et sensibiliser des patrons de pêche sur des thématiques liées aux usages de SPA : la législation, les produits, les ressources, les outils de repérage notamment. Si la mobilisation des partenaires institutionnels a été atteinte, en revanche, la participation des patrons de pêche aux séances de sensibilisation a été plus difficile. C'est l'un des écueils majeurs en matière de prévention dans le milieu professionnel de la pêche maritime.*

Le patron de pêche assume l'ensemble des responsabilités inhérentes à un chef d'entreprise et est parfois confronté à des situations individuelles complexes, liées ou non à des mésusages de SPA.

Par ailleurs, c'est le garant sur le bateau, à la fois de la rentabilité du navire, de l'application des textes réglementaires et de la préservation et protection de la santé et de l'intégrité des personnels.

Enfin, il existe des hypothèses solides tendant à confirmer que l'activité professionnelle, en soi (rythmes, codes culturels, stress, exigences physiques...) peut jouer un rôle propre dans des mésusages de SPA (qui auront ici un rôle de produit dopant) ou d'autres conduites à risques ; sans que cela ne soit spécifique au monde maritime. Il s'agit ici donc de prendre en compte également les déterminants professionnels : en quoi l'activité professionnelle quotidienne peut-elle être intrinsèquement la source ou le facilitateur de mésusages.

### **■ Les acteurs impliqués (qui ?)**

**Public cible** : Les chefs d'entreprise / patrons de pêche

**Formateurs-consultants** : Professionnels de l'addictologie / professionnels des risques psychosociaux en entreprise

## ■ La présentation de l'action (quoi ?)

Construction d'un module de formation destiné exclusivement aux chefs d'entreprises. Ce module (2 à 3 jours de formation en petit groupe) devra être élaboré en tenant compte spécifiquement des caractéristiques des métiers de la mer (cad élaboré avec les chefs d'entreprises) et s'organiser autour des deux principaux chapitres suivants :

- Déterminants professionnels et prise de risque : les facteurs de l'usage de SPA au travail et autres comportements à risque et leurs conséquences ;

- Gestion des situations individuelles complexes. On pourra utilement s'inspirer des travaux réalisés par l'organisme Suisse de Prévention « Addiction Suisse », qui a développé toute une méthodologie et des outils spécifiques au milieu professionnel : <http://shop.addictionsuisse.ch/download/52db91a6a91b59e93d2cf7415944c75f5b3490eb.pdf>.

Des vidéos pédagogiques ont par exemple été élaborées : <http://www.alcoolautravail.ch/introduction-alcool-au-travail-comment-en-parler-236>

## ■ Les préconisations de mise en œuvre (comment et avec l'aide de qui ?)

Il existe à ce jour peu d'organismes spécialisés dans la prévention des risques psychosociaux en entreprise ; et a fortiori spécialisés dans les mésusages de SPA.

Néanmoins, pour l'élaboration et la conduite de cette action il semble indispensable de s'adjoindre les services d'une structure spécialisée. Il s'agira de réaliser une analyse des acteurs disponibles pour réaliser cette opération. Par exemple, la société *Psyca-Conseil*, basée à Paris mais avec une équipe rennaise, pourrait être en mesure de concevoir ce type de programme ([https://www.psyca.fr/index.php?id=quiestpsyca\\_historique](https://www.psyca.fr/index.php?id=quiestpsyca_historique)).

L'ANPAA Bretagne, met en place également des formations à destination des entreprises.

Plan d'action :

- Choix du partenaire/prestataire (appel d'offre)
- Elaboration du module de formation
- Mise en œuvre du module pour un groupe de patrons de pêche ; phase I pilote.
- Phase II : extension de la formation auprès d'autres groupes de patrons de pêche.

## **Action 3 - Renforcer les compétences en addictologie des personnels des Services de Santé des Gens de Mer (SSGM)**

### **■ La problématique (pourquoi ?)**

Les SSGM constituent la clef de voute du dispositif médical dans le secteur de la pêche : à la fois médecine scolaire et médecine du travail. Le rapport PRECADEM revient à plusieurs reprises sur le rôle important que jouent les SSGM et la délicate question de l'aptitude professionnelle : entre enjeux économiques, aspects réglementaires et protection des personnes.

Il est également rappelé les rôles en termes de prévention et de repérage précoce que peuvent jouer ces professionnels. Par ailleurs, des collaborations locales semblent déjà exister avec des CSAPA, pour des orientations individuelles.

### **■ Les acteurs impliqués (qui ?)**

**Public cible :** Les acteurs des SSGM (médecins, infirmier(e)s).

**Partenaires :** Les CSAPA du territoire ; les médecins généralistes impliqués.

### **■ La présentation de l'action (quoi ?)**

Si des spécialisations en addictologie dans le cadre de la formation continue des médecins sont possibles (DU, Capacités...), elles restent longues et surtout très individuelles.

L'action qui est ici proposée, est la mise en place d'un cycle d'échanges de pratiques professionnelles entre les acteurs des SSGM et les professionnels des CSAPA. Il ne s'agit pas d'une formation ni d'une conférence, mais de la mise en place de ½ journées ou soirées d'échanges de pratique.

Ces séances doivent être pilotées par le SSGM et/ou l'un de ses membres.

Une prise de contact en amont doit être réalisée avant chaque séance avec le CSAPA pour préparer les thèmes de la séance, par exemple :

- produits de substitution et maintien d'une activité professionnelle ;
- les tests de dépistage ;
- prise en charge et entourage familial ;
- le Baclofène et l'alcool ;
- etc...

Des prises de note et une synthèse de chaque séance peuvent utilement être réalisées.

## ■ Les préconisations de mise en œuvre (comment et avec l'aide de qui ?)

Le SSGM doit être pilote de cette action.

Une prise de contact (partenariat) pourrait être recherchée avec Romain MOIRAND, professeur en Addictologie - Praticien Hospitalier au CHU de Rennes, responsable de l'unité d'addictologie du CHU, et responsable du Diplôme universitaire et de la capacité d'addictologie de la faculté de médecine de Rennes 1 ; dans la dynamique d'élaboration du programme et le cas échéant des préconisations de professionnels spécialisés en addictologie.

Il pourra également être pertinent de se rapprocher du CSAPA de Rennes, dont les membres sont très souvent impliqués dans des actions de formation pour professionnels.

## **Action 4 - Renforcer une culture commune, un travail partenarial au sein de la profession**

### **La problématique (pourquoi ?)**

Le rapport PRECADEM souligne que « *L'ensemble des professionnels ont des habitudes de travail partenarial, localement (SSGM, armateurs, SSM...) et plus largement ; le projet PRECADEM en est également la preuve : le collectif, la possibilité de l'action coordonnée, la présence de représentants des marins-pêcheurs. Les entretiens soulèvent la nécessité de mener un travail pour améliorer l'interconnaissance des missions et les possibilités de chacun.* »

Plusieurs protagonistes composent l'univers du monde de la pêche (patrons et salariés ; MGM ; Service Social Maritime, l'IMP et les comités des pêches). Le projet PRECADEM, ainsi que les initiatives antérieures démontrent la capacité de ce milieu à travailler ensemble et à rechercher des axes d'amélioration.

#### **■ Les acteurs impliqués (qui ?)**

Tous les protagonistes du monde de la pêche.

#### **■ La présentation de l'action (quoi ?)**

Organisation d'une conférence en 2017 sur la thématique de la prévention des conduites addictives et autres comportements à risques en entreprises maritimes.

Cette conférence inter-régionale, qui pourrait être organisée par le Comité régional des Pêches et des Elevages Marins, serait l'occasion de réunir l'ensemble de la profession autour de cette thématique.

L'actuel comité de pilotage de PRECADEM pourrait constituer le comité d'organisation de cette conférence. Il aura en charge l'identification des thématiques prioritaires, les intervenants et de l'organisation générale de l'évènement.

Ce regroupement serait l'occasion de :

- faciliter et renforcer les partenariats existants,
- de présenter quelques uns des résultats du travail en cours (PRECADEM),
- de présenter et mettre en discussion des projets locaux,
- de faire le point sur les thématiques et les solutions liées aux risques professionnels (par exemple les travaux de LUTZ G : Pratiques addictives en milieu du travail),
- ...

## ■ Les préconisations de mise en œuvre (comment et avec l'aide de qui ?)

Mise en place d'un comité d'organisation (l'actuel copil PRECADEM).

Recherche de financements et de partenaires pour l'organisation de cet évènement.

# Annexes

Vertical line

# **Annexe 1 : bibliographie**

1. LUTZ G, CLEREN P, Mésusage de substances psychoactives en milieu professionnel. III - Interactions conduites de consommation/travail. Déterminants du milieu professionnel susceptibles d'induire ou de renforcer les consommations de SPA. *Alcoologie et addictologie*, vol. 35, n° 3, pages 261-271, 2013
2. FACY F, REDONNET B, Mésusage de substances psychoactives en milieu professionnel. I - Données épidémiologiques. *Alcoologie et Addictologie*, vol. 35, n° 3, pages 145-161, 2013
3. LUTZ G, Pratiques addictives en milieu de travail : Impasses du concept et nouvelles perspectives. *Revue Psychotropes*, vol. 21, pages 13-34, 2015
4. PAILLE C, Synthèse de la revue de littérature sur les consommations de substances psychoactives en milieu professionnel, Note 2015-05, OFDT, octobre 2015
5. DAUBAS-LETOURNEUX, Etude sociologique sur les accidents du travail et les maladies professionnelles dans les secteurs de la pêche et des cultures marines en Bretagne. Phase 1 : Diagnostic de la connaissance et bilan statistique. Rapport remis à la DIRECCTE de Bretagne en janvier 2011
6. DAUBAS-LETOURNEUX, Etude sociologique sur les accidents du travail et les maladies professionnelles dans les secteurs de la pêche et des cultures marines en Bretagne. Phase 2 : Enquête qualitative auprès des marins. Rapport remis à la DIRECCTE de Bretagne en décembre 2012
7. LHUILIER D, L'invisibilité de travail réel et l'opacité des liens santé-travail, *Sciences sociales et santé* Vol.28, P 31-63, 2010
8. FRANCOIS-EUGENE G, Le système de rémunération à la part dans la pêche artisanale : cohésion sociale, incertitude et précarisation, *Journées internationales de sociologie du travail (JIST)*, 2009
9. SENNEGON B, GRISON G, RAVIER P, BUTTELLI O, La fatigue du patron pêcheur dans l'activité de chalutiers pélagiques : approche d'anthropologie cognitive
10. BERGERET A. FORT E, Enquête descriptive sur les pratiques addictives en milieu maritime civil français, 2008
11. LE FLOCH B, ZACHAREWICZ B, BARBA D, CHIRON B, BARAIS M, CALVEZ A, LE RESTE J-Y, Déterminants de la consommation d'opiacés chez les marins-pêcheurs, *exercer* vol. 23, n°102, pages 102-106, 2012
12. REDONNET B, Consommation de drogues illicites en milieu professionnel : état des lieux des connaissances et des recherches menées en France. Note n°2010-9 à l'attention de la MILDT, OFDT, juin 2010
13. MASSARDIER-PILONCHERY A, BERGERET A, FORT E, Dépendance à l'alcool et à la nicotine chez les marins français. 23<sup>e</sup> journées Franco - Suisses, Médecine et santé au travail, juin 2009

14. SAUVAGE T, Métiers de la mer et drogues, Le milieu maritime face aux conduites addictives, 8ème journées de la médecine des gens de mer, 2002
15. CRESPIEN R, De quoi le dépistage des drogues au travail est-il le nom ? Quelques points sur le cas français, Prospective Jeunesse, Automne, n°60, p.12-19, 2011
16. CHARPIAT A, Conduites addictives et risques professionnels maritimes, actions du SSGM en Bretagne et Pays de la Loire, 16<sup>e</sup> journées de la Médecine des Gens de Mer, Marseille, septembre 2012
17. EUSEN Y, Le médecin des gens de mer face aux conduites addictives, 2008
18. DUCLOUX M, Conduites addictives et aptitude médico-professionnelles, 8<sup>e</sup> journées de la médecine des gens de mer, 2002
19. BECK F, GUIGNARD R, LEON C, MENARD C, RICHARD J-B, Usage de substances psychoactives et milieu de travail, La santé en action, n°425, septembre 2013
20. INPES, Des substances psychoactives plus consommées dans certains secteurs de travail, 2011
21. LASSIEGE T, Etude des consommations de cannabis et de cocaïne chez 1000 marins pêcheurs de l'Aquitaine et de la Charente-Maritime, 2013
22. BENSADON A-C, BARBEZIEUX P, Interactions entre santé et travail. Rapport. IGAS, juin 2013
23. BERCIAUD P, COLAS C, Accidents du travail maritime. Rapport 2009-2010. Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, mai 2012
24. EUSEN Y, SCHNEIDER J, Déclaration d'inaptitude à la navigation, prévention de la désinsertion professionnelle. L'expérience en région Bretagne, 16<sup>ème</sup> journées de la Médecine des Gens de Mer, Marseille, septembre 2012
25. HACHE P, Pratiques addictives en milieu de travail. Principes de prévention. INRS, mars 2013
26. TIRILLY G, Horaires de travail, sommeil et vigilance chez les marins : quelles incidences sur les risques d'accidents en mer ? Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé, pistes.revues.org, 2005
27. Repères pour une politique de prévention des risques liés à la consommation de drogues en milieu de travail. MILDT, 2012
28. Les avantages pour l'entreprise d'une bonne sécurité et d'une bonne santé au travail. OSHA, Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, FACTS n°77, 2008
29. REYNAUD M, PARQUET PJ, LAGRUE G, Les conduites addictives. Usage, usage nocif et dépendance aux substances psychoactives, Rapport rédigé à la demande du Directeur Général de la Santé et remis au Secrétaire d'Etat à la Santé et aux Affaires Sociales, juillet 1999

Vertical line

# **Annexe 2 : Entretiens individuels et collectifs**

## **Préambule**

- Présentation des objectifs de l'étude
- Déroulement et méthodes (étapes, calendrier, partenaires, traitement thématique et transversal avec anonymisation)
- Les substances psychoactives (SPA)
- Annonce du plan de l'entretien

Dans un premier temps, les réponses spontanées sont prises en compte, puis des relances sont faites sur les différents thèmes qui ne sont pas abordés spontanément par la personne questionnée afin que tous les thèmes qui la concernent soient couverts.

Au cours de l'entretien, la gestion des thèmes et questions s'effectue de manière non chronographique (au contraire d'un questionnaire), ils peuvent être abordés de manière discontinue selon les affinités de la personne questionnée.

## **Questions générales sur la pratique professionnelle en lien avec la prévention des usages de SPA**

### **1. La structure et l'environnement professionnel**

- Missions de l'institution, activités et publics reçus
- Qui y travaille, quels métiers/profils ?
- Relations institutionnelles/partenariats autour des professionnels de la pêche / autour de la prévention des usages de SPA
- Avantages et principales difficultés / problématiques liées à la structure et aux relations institutionnelles/partenariats

### **2. Le métier**

- Parcours professionnel / Raisons du choix du métier
- Missions et objectifs professionnels de manière globale et en lien avec la prévention
- Avantages du métier et principales difficultés / problématiques de manière globale et en lien avec la prévention

## **Représentations, connaissances et attitudes vis-à-vis des usages de SPA**

### **1. Image de la profession**

- Les caractéristiques du « bon marin pêcheur »
- les caractéristiques du métier de marin pêcheur. Avantages / difficultés et contraintes
- Les caractéristiques du secteur de la pêche professionnelle et ses évolutions récentes

### **2. Usages**

- Connaissances autour des usages de SPA dans le milieu de la pêche professionnelle
- Existence des profils de marins/postes-métiers/types et techniques de pêches/bateaux-équipages particulièrement concernés

- Existence de facteurs protecteurs
- Point de vue sur les raisons/motivations (les effets recherchés) des usages de SPA. Déterminants professionnels / autres déterminants
- Accessibilité aux SPA (licites / illicites)
- Représentations sur les usages. Ce qui est normal/anormal ou dangereux. Seuils/limites.

## ***L'observation et la prévention des usages problématiques de SPA***

### **1. La connaissance de la problématique**

- **Sources d'information** vis-à-vis de la **problématique des usages de SPA** dans le milieu de la pêche maritime
- **Adéquation avec les besoins identifiés/manques**
- Indicateurs et sources pertinents pour construire un système pérenne d'observation

### **2. Les acteurs**

- **Identification des acteurs** vis-à-vis des actions de prévention relatives aux usages de SPA dans le milieu de la pêche maritime
- Connaissance des missions, activités et publics reçus
- Atouts et contraintes des acteurs en matière de prévention/manques
- Espaces d'échange et de coordination/partenariats/complémentarités / redondances / cloisonnements

### **3. Les actions**

- Connaissance des actions (politiques, programmes, actions : santé au travail, communication, formations, prises en charges, orientations, interventions précoces)
- Types d'actions couverts/manques (types de prévention, repérage, prises en charges...)
- **Adéquation avec les besoins identifiés/manques**
- **Modalité de déclenchement des actions** (observations, processus décisionnels)
- **Inscription des actions dans un schéma/un plan régional/national. Marges de manœuvre locales**
- Participation (personnelle/institutionnelle) à des actions de prévention. Difficultés rencontrées / points forts
- Point de vue sur le dépistage ? (acceptabilité, crédibilité du dépistage, pression sur l'emploi, dissimulation...)
- Connaissance de la législation/réglementation en matière d'usage et de détention de SPA ?

### **4. L'accès aux services**

- Accès des marins aux services de santé, sociaux
- Accès des marins aux lieux/interlocuteurs en matière de prévention des usages
- Adéquation avec les besoins identifiés/manques

## **5. La prévention « idéale » (en bilan d'entretien, pour résumer et hiérarchiser)**

- Comment la profession s'interroge t-elle/agit-elle sur les usages de SPA ?
- Point de vue sur l'existant : Qu'est-ce qui fonctionne / qui ne fonctionne pas ? Pourquoi ?
- Les besoins/types d'actions non couverts
- Dans l'idéal, comment agir ?
- En termes de stratégie/partenariats/coordination
  - En termes de thèmes/format (action, communication, formation, ...)
  - En termes de publics prioritaires pour quels publics ?
  - Orientation/repérage
  - Stratégie de communication de messages auprès de professionnels
  - Stratégie de communication sur la thématique « vers l'extérieur » du milieu professionnel
- Acteurs en capacité à agir efficacement
- Besoins identifiés non couverts
- Priorités / actions les plus acceptables/crédibles d'un point de vue personnel/point de vue des marins

# **Annexe 3 :**

# **Liste des structures**

# **ressources**

<b>Association Femmes &amp; Familles</b>	
AFFM de Vendée (Association de Femmes et Familles de Marins)	Les Sables d'Olonne
Association Femmes entre terre et mer de Bretagne	Lorient
<b>Comités des pêches</b>	
CRPMEM Bretagne	Rennes Le Guilvinec
COREPEM Pays de la Loire	Les Sables d'Olonne St Gilles-Croix-de-Vie Ile d'Yeu
<b>Syndicats et armements</b>	
Fédération Française des Syndicats Professionnels Maritimes (FFSPM)	St Gilles Croix de Vie
CFDT Maritime	Lorient
Union des Armateurs à la Pêche de France (UAPF)	Concarneau
GPAT - Groupement Pêcheurs Artisans Turballais	La Turballe
SCAPECHE	Lorient
<b>Structures "institutionnelles"</b>	
BEAmer	Paris
ENIM	Lorient
Service Social Maritime (SSM)	St Malo Etel Nantes
Institut Maritime de Prévention (IMP)	Lorient
DIRECCTE Bretagne & Pays de la Loire	Rennes
Direction InterRégionale de la Mer (DIRM/NAMO)	Nantes
DIRM/NAMO - Service de Santé des Gens de Mer (SSGM)	St Nazaire - Nantes Lorient Paimpol St Malo Le Guilvinec - Quimper Les Sables d'Olonne
DDTM - Délégation à la Mer et au Littoral (DML)	Morbihan Vendée
Groupement de Gendarmerie Maritime de l'Atlantique	Les Sables d'Olonne
<b>Formation professionnelle</b>	
Lycée Professionnel Maritime	St Malo Nantes
Ecole des pêches	Ile d'Yeu
<b>Addicto</b>	
CSAPA	St Nazaire Lorient-Vannes
Médecins Généralistes	Concarneau

**Annexe 4 :**  
**Grille 1 : recensement  
des acteurs et ressources**  
**Grille 2 : recensement  
des actions**

**PRECADEM**  
**Recensement des Acteurs et Ressources**  
Grille de recueil n° 1 (remplir une grille par acteur)

Structure :

Identification de la personne qui renseigne la grille (nom et fonction) :

Numéro de téléphone où la joindre : |  |  |  |  |  |

**I. Les sources d'information**

1. Quelles sources d'information utilisez-vous vis-à-vis de la problématique des usages de substances psychoactives dans le milieu de la pêche maritime ? (Plusieurs réponses possibles)

Partenaires institutionnels (SSGM, SSM, IMP, DML, ENIM, DIRECCTE, etc.). Précisez

Par quel moyen :

Site Internet

Réunions et rencontres. Précisez

Interlocuteur(s) privilégié(s) :

Structure et fonction :  Coordonnées :

Structure et fonction :  Coordonnées :

Autres. Précisez

Autres interlocuteurs professionnels (syndicats et comités professionnels, etc.). Précisez

Par quel moyen :

Site Internet

Réunions et rencontres. Précisez

Interlocuteur(s) privilégié(s) :

Structure et fonction :  Coordonnées :

Structure et fonction :  Coordonnées :

Autres. Précisez

Autres site Internet. Précisez

Presse, presse spécialisée. Précisez

Autres sources. Précisez

2. Ces sources d'information correspondent-elles à vos besoins ?

Oui

Non. Quels manques identifiez-vous ?

## II. Les actions de prévention

3. Menez-vous des actions de prévention des usages de substances psychoactives dans le milieu de la pêche maritime en région ?

- Oui, veuillez remplir la « Grille de recueil n° 2 : Recensement des Actions » SVP.  
 Non

4. Quels sont les acteurs qui développent des actions de prévention vis-à-vis de la problématique des usages de substances psychoactives dans le milieu de la pêche maritime en région ?

Structures

Nom et coordonnées de la personne référente (le cas échéant)

5. Quels types d'action de prévention des usages de substances psychoactives dans le milieu de la pêche maritime devraient prioritairement être développés en région selon vous ? (Plusieurs réponses possibles)

- Information, communication, sensibilisation (exposition, stand, campagne ou réunion d'Information...)  
 Interventions collectives en éducation pour la santé (ateliers collectifs à visée éducative...)  
 Consultation ou accueil individualisé de prévention (entretiens réalisés lors de permanences, au cours de visite à domicile et/ou lors d'accompagnement...)  
 Consultation de dépistage (visites d'aptitude, bilan de santé...)  
 Prise en charge médicale  
 Prise en charge sociale  
 Production de support, d'outils (plaquette, guides, multimédia...)  
 Formation : Précisez (publics et thèmes) :   
 Soutien aux équipes de professionnels ou bénévoles (analyse de pratique, supervision...)  
 Appui méthodologique (pour la mise en place d'une action, d'un projet...)  
 Autre(s). Précisez :

6. Pourquoi ?

7. De manière générale, quelles principales difficultés les acteurs de prévention des usages de substances psychoactives dans le milieu de la pêche maritime rencontrent-ils selon-vous ? (Plusieurs réponses possibles)

- L'accès à des outils de prévention. Précisez :   
 Les méthodes de prévention ou de gestion de projet. Précisez :   
 L'accès aux financements :  Identification des sources de financement  
 Complexité des démarches  
 Montants inadéquats  
 Autres. Précisez :   
 Autres difficultés/manques. Précisez :

### III. La coordination et les partenariats

8. Vis-à-vis de la problématique des usages de substances psychoactives dans le milieu de la pêche maritime, quels sont les acteurs de référence ou « support » en matière de coordination ? (Organisation ou animation de réseaux, coordination de prise en charge médicale et/ou sociale, etc...)

Structures

Nom et coordonnées de la personne référente (*le cas échéant*)

9. Ces acteurs répondent-ils pleinement aux besoins selon vous ?

Oui

Non. Quels sont les besoins auxquels vous ne trouvez pas de réponse :

10. Avez-vous, vous-même, développé des partenariats/collaborations pour prévenir les usages de substances psychoactives dans le milieu de la pêche maritime ?

Oui. Précisez :

Non

### IV. Bilan

En matière de prévention des usages de substances psychoactives dans le milieu de la pêche maritime en région :

11. Quels sont selon vous les principaux points forts ?

12. Quels sont les principaux points faibles ?

Merci d'avoir pris le temps nécessaire pour renseigner le questionnaire et de le retourner par mail à l'adresse ci dessous le 13 mai 2015 au plus tard  
Contact Dominique Dubois – Observatoire Régional de Santé Bretagne  
email : [d.dubois@orsbretagne.fr](mailto:d.dubois@orsbretagne.fr) - Tel : 02 99 14 24 24 - Fax : 02 99 14 25 21

Page 3 sur 3

**PRECADEM**  
**Recensement des Actions**

Grille de recueil n° 2 (remplir une grille par action)

Structure :

Identification de la personne qui renseigne la grille (nom et fonction) :

Numéro de téléphone où la joindre : |\_\_| |\_\_| |\_\_| |\_\_| |\_\_|

**I. Description de l'action**

1. Comment s'intitule précisément l'action ?

2. Qui est (sont) les financeur(s) de l'action ?

3. Qui est (sont) le(s) porteur(s) de l'action ? (Qui organise l'action ou qui est chargé de sa mise en œuvre)

4. Qui est (sont) le(s) prestataire(s) de l'action ? (Qui réalise concrètement l'action)  
*Les porteurs et les prestataires peuvent être identiques.*

5. Êtes-vous le porteur ou le prestataire principal de l'action ?

- Oui  
 Non  
 Je ne sais pas

6. En quelle(s) année(s) cette action a-t-elle été réalisée ? (Plusieurs réponses possibles)

2015  2014  2013  2012  2010  2009  2008  2007

7. Si l'action porte sur plusieurs années, est-elle financée de façon :

- Annuelle et reconduite  
 Pluriannuelle  
 Je ne sais pas

8. L'action s'inscrit-elle dans un plan/programme national ou régional ?

- Oui. Précisez :   
 Non  
 Je ne sais pas

**9. Quels sont les objectifs de l'action ?**

[Text area for objectives]

**10. Quelle est la nature de l'action ? (Plusieurs réponses possibles)**

- Information, communication, sensibilisation (*exposition, stand, campagne ou réunion d'information...*)
- Interventions collectives en éducation pour la santé (*ateliers collectifs à visée éducative...*)
- Consultation ou accueil individualisé de prévention (*entretiens réalisés lors de permanences, au cours de visite à domicile et/ou lors d'accompagnement...*)
- Consultation de dépistage (*visites d'aptitude, bilan de santé...*)
- Prise en charge médicale
- Prise en charge sociale
- Production de support, d'outils (*plaquette, guides, multimédia...*)
- Formation : Précisez (publics et thèmes) : [Text area]
- Soutien aux équipes de professionnels ou bénévoles (*analyse de pratique, supervision...*)
- Appui méthodologique (*pour la mise en place d'une action, d'un projet...*)
- Autre(s). Précisez : [Text area]

**11. En quelques mots, quelles sont les principales activités développées ?**

[Text area for activities]

**12. Quelle est la catégorie de public à laquelle s'adresse votre action ? (Plusieurs réponses possibles)**

- Marins-pêcheurs. Sans distinction ou ciblé par type de pêche et métier. Précisez : [Text area]
- Patrons de pêche. Sans distinction ou ciblé par type de pêche. Précisez : [Text area]
- Autres publics liés à la pêche maritime (organisation professionnelles, coopératives, organisation de producteurs, autres.) Précisez : [Text area]
- Lycéens ou apprentis
- Marins-pêcheurs et/ou patron de pêche en formation continue.
- Autres professionnels (Enseignants, SSGM, SSM, IMP, DML, ENIM, DIRECCTE, etc.) en liens avec le secteur de la pêche maritime. Précisez : [Text area]
- Autre(s). Précisez : [Text area]

**II. Les besoins et l'évaluation**

**13. A quel(s) besoin(s) l'action répond-elle ?**

[Text area for needs]

**14. Qui a identifié ce(s) besoin(s) ?**

[Text area for who identified needs]

**15. L'élaboration de l'action a-t-elle fait l'objet d'un travail particulier ?**

- Oui. Lequel ? (Observations au fil de l'eau, expériences et situations vécues, recherches bibliographiques, recherches de bonnes pratiques, etc.) Précisez : [Text area]
- Non
- Je ne sais pas

**16. Votre action fait-elle (ou a-t-elle fait), l'objet d'une évaluation ?**

- Oui. Précisez ? (Plusieurs réponses possibles)
  - Satisfaction des bénéficiaires
  - Processus, organisation, déroulement
  - Effets, impacts sur les bénéficiaires
  - Autres :
- Non
- Je ne sais pas

### III. La coordination et les partenariats

8. Vis-à-vis de la problématique des usages de substances psychoactives dans le milieu de la pêche maritime, quels sont les acteurs de référence ou « support » en matière de coordination ? (Organisation ou animation de réseaux, coordination de prise en charge médicale et/ou sociale, etc...)

Structures

Nom et coordonnées de la personne référente (le cas échéant)

9. Ces acteurs répondent-ils pleinement aux besoins selon vous ?

Oui

Non. Quels sont les besoins auxquels vous ne trouvez pas de réponse :

10. Avez-vous, vous-même, développé des partenariats/collaborations pour prévenir les usages de substances psychoactives dans le milieu de la pêche maritime ?

Oui. Précisez :

Non

### IV. Bilan

En matière de prévention des usages de substances psychoactives dans le milieu de la pêche maritime en région :

11. Quels sont selon vous les principaux points forts ?

12. Quels sont les principaux points faibles ?

Merci d'avoir pris le temps nécessaire pour renseigner le questionnaire  
et de le retourner par mail à l'adresse ci dessous le 13 mai 2015 au plus tard  
Contact Dominique Dubois – Observatoire Régional de Santé Bretagne  
email : [d.dubois@orsbretagne.fr](mailto:d.dubois@orsbretagne.fr) - Tel : 02 99 14 24 24 - Fax : 02 99 14 25 21

Vertical line

# **Annexe 5 : Recensement des ac- tions de prévention : fiches actions**

## FICHE 1

### Service Social Maritime (SSM)

<b>Titre</b>	Action de sensibilisation aux armateurs à la pêche dans le Morbihan
<b>Année de départ, de fin</b>	2007
<b>Porteur de l'action</b>	Service Social sous couvert du Comité National des Pêches Maritimes et Elevages Marins
<b>Prestataires</b>	Comité Départemental des Pêches Maritimes et Élevages Marins, Inspecteur du travail, médecin Enim et médecin des gens de mer, DML, IMP, Comité Régional Conchyliculture, Armateurs (SCAPÉCHE), SSM
<b>Financeur(s)</b>	Comité des Pêches Maritimes et Elevages Maritimes - EQUAL (F.S.E.)
<b>Contexte, les besoins</b>	Accompagnement des patrons pêcheurs dans leur gestion du personnel concerné par cette problématique
<b>Identification des besoins</b>	Le Service Social Maritime en lien avec le Comité Départemental des Pêches Maritimes s'est saisi de l'opportunité d'un projet C.N.P.M.E.M.- EQUAL pour répondre à un besoin exprimé par les patrons eux-mêmes.
<b>Diagnostic initial</b>	Oui. Formation des pilotes (PEGASE PROCESSUS) à la démarche de prévention. Recherches documentaires et élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action en amont de la recherche de partenariat
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Libérer la parole et impulser une prise de conscience sur les conséquences au travail à la pêche
<b>Description</b>	Meilleure connaissance de la législation. Connaissance des produits et de leurs effets. Meilleure connaissance des conditions d'aptitude et de sécurité à la pêche. Connaissance des réseaux d'aide. Intervention d'un acteur de chacune de ces thématiques lors des journées d'information
<b>Public(s)</b>	Les armateurs : petite ou grande pêche du département du Morbihan
<b>Type(s) d'action</b>	- Information, communication, sensibilisation (exposition, stand, campagne ou réunion d'information...) - Production de support, d'outils (plaquette, guides, multimédia...)
<b>Partenaires institutionnels, comité de pilotage, comités techniques, etc.</b>	Comité Départemental des Pêches Maritimes et Élevages Marins, Inspecteur du travail, médecin Enim et médecin des gens de mer, DML, IMP, Comité Régional Conchyliculture, Armateurs (SCAPÉCHE), SSM
<b>Partenaires opérationnels, coordination, groupes de travail, échanges de pratiques, coordination de parcours de prise en charge, etc.</b>	Groupes de travail réguliers avec compte-rendus réalisés, programmés et animés par le S.S.M.
<b>Outils</b>	Affiche et plaquette "La mer est dangereuse n'en rajoutez pas" (appui technique et financier de l'IMP pour ces outils)
<b>Evaluation de l'action</b>	Processus, organisation, déroulement
<b>Points forts</b>	La parole sur la problématique a été libérée au-delà des journées elles-mêmes. Renforcer l'angle sécurité travail. Fédérer pour la 1ère fois autant de partenaires sur un même projet. Les directions nationales de chaque partenaire départemental ont été impliquées par l'envoi d'un courrier explicatif du CNPMEEM ; ce qui a certainement largement contribué à l'implication sur le terrain.
<b>Points faibles</b>	Action départementale peu ou pas valorisée à l'échelle nationale en dehors d'un numéro spécial du "Marin" (hebdomadaire maritime)

## FICHE 2

### Service Social Maritime (SSM) du Guilvinec

<b>Titre</b>	-
<b>Année de départ, de fin</b>	2012
<b>Porteur de l'action</b>	Assistante sociale au Service Social Maritime du Guilvinec
<b>Prestataires</b>	Le SSM Guilvinec, Le Médecin des Gens de Mer du Guilvinec, l'Administrateur du quartier du Guilvinec (DML)
<b>Contexte, les besoins</b>	Amener les personnes aux soins, réduire les risques d'accident à bord.
<b>Identification des besoins</b>	Le SSM, le Médecin des Gens de Mer (MGM), les chefs d'entreprise
<b>Diagnostic initial</b>	Oui. Sensibilisation des médecins traitants : réunion en présence des différents partenaires et le Centre d'addictologie
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Repérer les marins qui ont des conduites à risques et apporter un suivi médical et social.
<b>Description Public(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marins pêcheurs. Sans distinction ou ciblé par type de pêche et métier.</li> <li>- Patrons de pêche. Sans distinction ou ciblé par type de pêche.</li> <li>- Lycéens ou apprentis</li> <li>- Autres : marins de commerce et plaisance professionnelle</li> </ul>
<b>Type(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation ou accueil individualisé de prévention (entretiens réalisés lors de permanences, au cours de visite à domicile et/ou lors d'accompagnement...)</li> <li>- Consultation de dépistage (visites d'aptitude, bilan de santé...)</li> <li>- Prise en charge médicale</li> <li>- Prise en charge sociale</li> <li>- Production de support, d'outils (plaquette, guides, multimédia...)</li> </ul>
<b>Partenaires institutionnels, comité de pilotage, comités techniques, etc.</b>	Médecin des Gens de Mer, Administrateur
<b>Partenaires opérationnels, coordination, groupes de travail, échanges de pratiques, coordination de parcours de prise en charge, etc.</b>	Réunion avec médecins traitants locaux, Centre d'Addictologie
<b>Outils</b>	Le MGM remet au marin une plaquette du SSM et une lettre type destinée au médecin traitant
<b>Evaluation de l'action</b>	Processus, organisation, déroulement
<b>Points forts</b>	Prise en charge globale de la personne Circulation optimale de l'information entre les différents acteurs
<b>Points faibles</b>	<p>Sensibiliser les entreprises et les informer de la possibilité de prise en charge globale des salariés en situation de conduites à risques - blocage autour du secret professionnel médical et social, et des entreprises qui embarquent les marins sans connaître le problème d'addiction.</p> <p>Action tributaire du bon vouloir des acteurs et/ou de leur présence (vacance de poste 8 mois MGM)</p>

### FICHE 3

#### Service Social Maritime (SSM)

<b>Titre</b>	ACAPULCO (Alternative aux conduites addictives et prévention de l'usage de l'Alcool)
<b>Année de départ, de fin</b>	2008 à 2015
<b>Porteur de l'action</b>	SSM - ANPAA 44
<b>Prestataires</b>	Co-animation SSM - ANPAA 44
<b>Financier(s)</b>	ARS
<b>Financements annuels reconduits ou pluriannuels</b>	Annuel et reconduit
<b>Programme(s)</b>	Régional (ARS)
<b>Contexte, les besoins</b>	Prévention des risques liés à l'entrée dans la profession de marin
<b>Identification des besoins</b>	Assistante de service social
<b>Diagnostic initial</b>	Oui. Observation, élaboration d'une photographie des consommations au sein du lycée
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Promotion de la santé
<b>Description</b>	Débat autour des notions telles que "Liberté"/Contrainte "Bien-être, mal-être", Habitudes, pressions sociales, solidarités, réduction des risques. Recherche de solutions alternatives.
<b>Public(s)</b>	Lycéens et apprentis
<b>Type(s) d'action</b>	- Information, communication, sensibilisation (exposition, stand, campagne ou réunion d'information...) - Oui. Intervention Médecin du travail + professionnel de la mer
<b>Partenaires opérationnels, coordination, groupes de travail, échanges de pratiques, coordination de parcours de prise en charge, etc.</b>	Réunions bilans réguliers avec l'animateur(trice) de l'ANPAA + échanges avec stagiaires co-animatrices et professionnels
<b>Outils</b>	Photolangage - Power Point - Cartes Vrai/Faux
<b>Evaluation de l'action</b>	Satisfaction des bénéficiaires
<b>Points forts</b>	Echange avec les jeunes. Confidentialité. Liberté d'expression. Prise de conscience de son propre comportement
<b>Points faibles</b>	Méconnaissance des effets, impacts

#### FICHE 4

##### Institut maritime de prévention

<b>Titre</b>	Plan de prévention des risques liés à la consommation de produits psychoactifs dans le secteur de la pêche
<b>Année de départ, de fin</b>	2008, 2009
<b>Porteur de l'action</b>	ANPAA 22
<b>Prestataires</b>	ANPAA 22
<b>Financier(s)</b>	Préfecture 22 (Mildt)
<b>Contexte, les besoins</b>	Impuissance des patrons devant une situation de conduite addictive à bord du navire
<b>Identification des besoins</b>	Professionnels, SSGM, SSM ...
<b>Diagnostic initial</b>	Oui. Retours d'expériences relatés par les membres du COPIL
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Montrer que le secteur se mobilise sur la question (dixit CR du COPIL) Mettre en place des actions d'information et de formation Diffuser de l'information Mettre en place un protocole de gestion des situations de consommation des SPA
<b>Description</b>	Production d'une affiche (guide) "Comment agir" (quand un marin est sous l'emprise d'un produit psychoactif)
<b>Public(s)</b>	- Marins pêcheurs. Sans distinction ou ciblé par type de pêche et métier. - Patrons de pêche. Sans distinction ou ciblé par type de pêche.
<b>Type(s) d'action</b>	- Information, communication, sensibilisation (exposition, stand, campagne ou réunion d'information...) - Production de support, d'outils (plaquette, guides, multimédia...) - Formation : Intervention auprès des élèves du lycée maritime de Paimpol - Autres : Intervention du SSM aux réunions des comités des pêches pour présenter l'action
<b>Partenaires institutionnels, comité de pilotage, comités techniques, etc.</b>	COPIL réunissant DML, SSGM, SSM, ANPAA, IMP, DIRECCTE et professionnels (armement, patron...)
<b>Outils</b>	Affiche "Comment agir"
<b>Points forts</b>	Présence des professionnels
<b>Points faibles</b>	Diffusion confuse de l'affiche Pas de retour sur l'action

**FICHE 5****CRPMEM Bretagne**

<b>Titre</b>	Réaction à un article par le journal Marianne
<b>Année de départ, de fin</b>	2010
<b>Porteur de l'action</b>	CDPM du Guilvinec, SSGM du Guilvinec, SSM du Guilvinec, DDTM du Guilvinec
<b>Prestataires</b>	Le médecin des gens de mer, les assistantes sociales, l'administratrice des affaires maritimes
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Déramatiser le problème Éviter la « très mauvaise publicité pour le métier »
<b>Description</b>	–
<b>Public(s)</b>	- Autres publics liés à la pêche maritime (organisation professionnelles, coopératives, organisation de producteurs, autres.) - Lycéens ou apprentis
<b>Type(s) d'action</b>	Information, communication, sensibilisation (exposition, stand, campagne ou réunion d'Information...)
<b>Partenaires institutionnels, comité de pilotage, comités techniques, etc.</b>	IMP
<b>Partenaires opérationnels, coordination, groupes de travail, échanges de pratiques, coordination de parcours de prise en charge, etc.</b>	Autres comités (échanges de pratiques)
<b>Outils</b>	Non
<b>Évaluation de l'action</b>	
<b>Points forts</b>	A permis l'évocation du sujet : les patrons ont parlé et ont demandé que l'on s'intéresse à ces problèmes
<b>Points faibles</b>	Le métier est mal préparé à gérer ses relations avec la presse

## FICHE 6

### Lycée Professionnel Maritime Saint-Malo

<b>Titre</b>	Projet d'établissement "Lutte contre les conduites addictives"
<b>Année de départ, de fin</b>	2007 à 2015
<b>Porteur de l'action</b>	Lycée Professionnel Maritime de St Malo
<b>Prestataires</b>	CH Rennes/St Malo, Enseignante PSE St Malo, CCAS St Malo, Médecin des Gens de Mer, ANPAA 35
<b>Financier(s)</b>	Etat, gratuité
<b>Financements annuels reconduits ou pluriannuels</b>	Annuels et reconduits
<b>Programme(s)</b>	Projet d'établissement "Lutte contre les conduites addictives "
<b>Contexte, les besoins</b>	L'action répond à un « problème de société » qui dépasse le lycée, elle répond aux besoins des futurs marins et constitue un soutien de l'équipe éducative
<b>Identification des besoins</b>	L'équipe éducative, les acteurs sociaux, les élèves, parents d'élèves, l'état...
<b>Diagnostic initial</b>	Réflexion à partir d'un état des lieux, où l'équipe éducative et acteurs divers ont décidé de mettre en place le projet
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Prévention, information, lutter contre les conduites à risques...
<b>Description</b>	L'information auprès des jeunes, des risques psycho-sociaux et professionnels liés à une conduite addictive
<b>Public(s)</b>	- Lycéens ou apprentis - Equipe éducative
<b>Type(s) d'action</b>	- Information, communication, sensibilisation (exposition, stand, campagne ou réunion d'information...) - Interventions collectives en éducation pour la santé (ateliers collectifs à visée éducative...) - Consultation ou accueil individualisé de prévention (entretiens réalisés lors de permanences, au cours de visite à domicile et/ou lors d'accompagnement...) - Consultation de dépistage (visites d'aptitude, bilan de santé...) - Prise en charge médicale - Prise en charge sociale - Formation de l'équipe éducative par l'ANPAA 35 - Soutien aux équipes de professionnels ou bénévoles (analyse de pratique, supervision...) - Appui méthodologique (pour la mise en place d'une action, d'un projet...)
<b>Partenaires institutionnels, comité de pilotage, comités techniques, etc.</b>	- CH Rennes/St Malo, - Enseignante PSE St Malo, - CCAS St Malo, - Médecin des Gens de Mer, - ANPAA 35
<b>Partenaires opérationnels, coordination, groupes de travail, échanges de pratiques, coordination de parcours de prise en charge, etc.</b>	- CH Rennes/St Malo, - Enseignante PSE St Malo, - CCAS St Malo, - Médecin des Gens de Mer, - ANPAA 35
<b>Outils</b>	Sous forme d'atelier au CCAS de St Malo, théâtre...
<b>Evaluation de l'action</b>	Effets, impacts sur les bénéficiaires
<b>Points forts</b>	Bon accueil des élèves avec toutes les actions
<b>Points faibles</b>	-

**FICHE 7****Lycée Professionnel Maritime Etel**

<b>Titre</b>	Journée Addictions
<b>Année de départ, de fin</b>	2010 à 2015
<b>Porteur de l'action</b>	Lycée Professionnel Maritime d'Etel
<b>Prestataires</b>	Lycée Professionnel Maritime d'Etel
<b>Financeur(s)</b>	Pas de financement
<b>Financements annuels reconduits ou pluriannuels</b>	-
<b>Programme(s)</b>	Non
<b>Contexte, les besoins</b>	Information et sensibilisation
<b>Identification des besoins</b>	La communauté éducative
<b>Diagnostic initial</b>	Un groupe de travail dédié
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Information auprès des élèves sur les dangers des addictions tant pour eux mêmes que dans le cadre de leur future activité professionnelle.
<b>Description</b>	Conférences - Débats - Théâtre (scénette)
<b>Public(s)</b>	Lycéens ou apprentis
<b>Type(s) d'action</b>	- Interventions collectives en éducation pour la santé (ateliers collectifs à visée éducative....)
<b>Partenaires institutionnels, comité de pilotage, comités techniques, etc.</b>	SSGM - SSM - IMP - DML
<b>Partenaires opérationnels, coordination, groupes de travail, échanges de pratiques, coordination de parcours de prise en charge, etc.</b>	SSM, DIRECCTE, IMP, SCAPECHE
<b>Outils</b>	Plaquette : "La mer est dangereuse, n'en rajoutez pas"
<b>Evaluation de l'action</b>	- Satisfaction des bénéficiaires - Processus, organisation, déroulement
<b>Points forts</b>	Association des futurs partenaires professionnels de nos jeunes en formation.
<b>Points faibles</b>	Manque de temps

**FICHE 8****Lycée Professionnel Maritime du Guilvinec**

<b>Titre</b>	Education à la Santé
<b>Année de départ, de fin</b>	2007 à 2015
<b>Porteur de l'action</b>	CPE
<b>Prestataires</b>	ANPAA, APICA, BDPJ, Chef d'établissement + CPE
<b>Financier(s)</b>	L'état
<b>Financements annuels reconduits ou pluriannuels</b>	Pluriannuels
<b>Programme(s)</b>	Oui. Programme d'éducation à la santé et à la citoyenneté
<b>Contexte, les besoins</b>	Obligation réglementaire
<b>Identification des besoins</b>	Chef d'établissement
<b>Diagnostic initial</b>	Oui. Observation des élèves, analyse des besoins spécifiques au LPM + élaboration d'un protocole produits psycho-actifs et vie scolaire
<b>Objectif(s) de l'action</b>	-
<b>Description</b>	-
<b>Public(s)</b>	- Lycéens ou apprentis
<b>Type(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interventions collectives en éducation pour la santé (ateliers collectifs à visée éducative....)</li> <li>- Consultation ou accueil individualisé de prévention (entretiens réalisés lors de permanences, au cours de visites à domicile et/ou lors d'accompagnement...)</li> <li>- Consultation de dépistage (visites d'aptitude, bilan de santé...)</li> <li>- Prise en charge médicale</li> <li>- Prise en charge sociale</li> </ul>
<b>Partenaires institutionnels, comité de pilotage, comités techniques, etc.</b>	- La CHS du LPM
<b>Partenaires opérationnels, coordination, groupes de travail, échanges de pratiques, coordination de parcours de prise en charge, etc.</b>	- Réunions pluridisciplinaires, cellule de veille
<b>Outils</b>	
<b>Evaluation de l'action</b>	Effets, impacts sur les bénéficiaires
<b>Points forts</b>	Prise en charge globale de la santé et du bien-être des élèves dans un souci de co-éducation des parents
<b>Points faibles</b>	Manque de relais institutionnels : infirmier scolaire

**FICHE 9**

**DIRM/NAMO - Service de Santé des Gens de la Mer (SSGM) - Lorient**

<b>Titre</b>	- Actions de prévention au cours des visites annuelles et des visites de reprise - Cours à destination des marins au cours desquels sont abordés les problèmes des toxiques, leurs effets psychiques - Participation à la journée Info-drogues dans le lycée maritime
<b>Année de départ, de fin</b>	2007 à 2015
<b>Porteur de l'action</b>	-
<b>Prestataires</b>	Services de santé des gens de mer
<b>Financier(s)</b>	L'État
<b>Financements annuels reconduits ou pluriannuels</b>	Annuels et reconduits
<b>Programme(s)</b>	Réglementation maritime
<b>Contexte, les besoins</b>	Éviter toute forme de toxicomanie. Obligation réglementaire
<b>Identification des besoins</b>	Tout le monde. Les patrons de pêche constatent et peuvent en parler de façon très informelle, par exemple au médecin mais ne veulent jamais faire de rapport
<b>Diagnostic initial</b>	
<b>Objectif(s) de l'action</b>	S'assurer que tous les postes de sûreté et de sécurité (personnels principalement testés) ne sont pas tenus par des gens sous l'emprise de toxiques
<b>Description</b>	Actions de prévention au cours des visites annuelles et des visites de reprise ; Cours à destination des marins au cours desquels sont abordés les problèmes des toxiques, leurs effets psychiques ; Participation à la journée Info-drogues dans le lycée maritime
<b>Public(s)</b>	- Marins pêcheurs. Sans distinction ou ciblé par type de pêche et métier. - Patrons de pêche. Sans distinction ou ciblé par type de pêche. - Lycéens ou apprentis - Marins pêcheurs et/ou patron de pêche en formation continue.
<b>Type(s) d'action</b>	- Information, communication, sensibilisation (exposition, stand, campagne ou réunion d'Information...) - Interventions collectives en éducation pour la santé (ateliers collectifs à visée éducative...) - Consultation de dépistage (visites d'aptitude, bilan de santé...) - Production de support, d'outils (plaquette, guides, multimédia...) - Formation ; aux marins sur le thème : le problème des toxiques ; effets des usages de drogues
<b>Partenaires institutionnels, comité de pilotage, comités techniques, etc.</b>	Service social maritime ; Les affaires maritimes
<b>Partenaires opérationnels, coordination, groupes de travail, échanges de pratiques, coordination de parcours de prise en charge, etc.</b>	SSM, DIRECCTE, IMP, SCAPECHE
<b>Outils</b>	Plaquette : «La mer est dangereuse, n'en rajoutez pas"»
<b>Evaluation de l'action</b>	-
<b>Points forts</b>	-
<b>Points faibles</b>	Pas de résultats visibles : les consommations sont en augmentation, les produits sont accessibles

**FICHE 10**

**DIRM/NAMO - Service de Santé des Gens de la Mer (SSGM) - Brest**

<b>Titre</b>	Action permanente auprès des marins lors des consultations pour visites d'aptitude à la navigation.
<b>Année de départ, de fin</b>	2007 à 2015
<b>Porteur de l'action</b>	L'infirmier et le médecin des gens de mer du quartier
<b>Prestataires</b>	L'infirmier et le médecin des gens de mer du quartier
<b>Financier(s)</b>	Pas de financement particulier, c'est le fonctionnement normal du service.
<b>Financements annuels reconduits ou pluriannuels</b>	Pluriannuels
<b>Programme(s)</b>	C'est l'un des axes de prévention proposé au niveau national par le SSGM
<b>Contexte, les besoins</b>	C'est un besoin qui émerge de la pratique quotidienne
<b>Identification des besoins</b>	Il s'impose à nous.
<b>Diagnostic initial</b>	Techniques de repérage rapide
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Sensibiliser les professionnels. Faire en sorte qu'ils identifient bien ces actions comme une mission de santé publique et une démarche d'amélioration de la sécurité individuelle, collective, et de la navigation maritime
<b>Description</b>	Entretiens individuels avec toutes les personnes pouvant présenter un problème dans ce domaine
<b>Public(s)</b>	- Marins pêcheurs. Sans distinction ou ciblé par type de pêche et métier. - Patrons de pêche. Sans distinction ou ciblé par type de pêche. - Marins pêcheurs et/ou patron de pêche en formation continue.
<b>Type(s) d'action</b>	- Information, communication, sensibilisation (exposition, stand, campagne ou réunion d'Information...) - Consultation ou accueil individualisé de prévention (entretiens réalisés lors de permanences, au cours de visite à domicile et/ou lors d'accompagnement...) - Consultation de dépistage (visites d'aptitude, bilan de santé...) - Prise en charge médicale - Prise en charge sociale
<b>Partenaires institutionnels, comité de pilotage, comités techniques, etc.</b>	Autres SSGM
<b>Partenaires opérationnels, coordination, groupes de travail, échanges de pratiques, coordination de parcours de prise en charge, etc.</b>	Réunion nationale des SSGM pour présentation des interventions préparées par notre collègue de Dunkerque (Dr LEFORT, addictologue) à l'intention des établissements d'enseignement maritime.
<b>Outils</b>	Plaquettes
<b>Evaluation de l'action</b>	
<b>Points forts</b>	Que tous les médecins des gens de mer délivrent le même message de prévention quand ils interviennent dans des établissements d'enseignement maritime.
<b>Points faibles</b>	-

**FICHE 11**

**DIRM/NAMO - Service de Santé des Gens de la Mer (SSGM) - Paimpol**

<b>Titre</b>	Guide comment agir quand un marin est sous l'emprise d'un produit psychoactif
<b>Année de départ, de fin</b>	2007, 2008
<b>Porteur de l'action</b>	ANPAA, Armateur, SSGM Préfet
<b>Prestataires</b>	ANPAA, Armateur, SSGM Préfet
<b>Financier(s)</b>	Préfecture des Côtes d'Armor
<b>Financements annuels reconduits ou pluriannuels</b>	NSP
<b>Programme(s)</b>	Non
<b>Contexte, les besoins</b>	La mort par overdose de marins
<b>Identification des besoins</b>	Préfecture
<b>Diagnostic initial</b>	Recherche de bonnes pratiques
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Sensibilisé les professionnels de la pêche au danger des substances psychoactives
<b>Description</b>	
<b>Public(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marins pêcheurs. Sans distinction ou ciblé par type de pêche et métier. Précisez :</li> <li>- Patrons de pêche. Sans distinction ou ciblé par type de pêche.</li> <li>- Autres publics liés à la pêche maritime (organisations professionnelles, coopératives, organisation de producteurs, autres.)</li> <li>- Lycéens ou apprentis</li> <li>- Marins pêcheurs et/ou patrons de pêche en formation continue.</li> <li>- Autres professionnels (Enseignants, SSGM, SSM, IMP, DML, ENIM, DIRECCTE, etc.) en lien avec le secteur de la pêche maritime.</li> </ul>
<b>Type(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Information, communication, sensibilisation (exposition, stand, campagne ou réunion d'Information...)</li> <li>- Production de supports, d'outils (plaquettes, guides, multimédia...)</li> </ul>
<b>Partenaires institutionnels, comité de pilotage, comités techniques, etc.</b>	-
<b>Partenaires opérationnels, coordination, groupes de travail, échanges de pratiques, coordination de parcours de prise en charge, etc.</b>	ANPAA, SSGM
<b>Outils</b>	Plaquettes
<b>Evaluation de l'action</b>	
<b>Points forts</b>	Intéressant pour les partenaires de l'action
<b>Points faibles</b>	Aucun résultat notable au niveau des professionnels

**FICHE 12**

**DIRM/NAMO - Service de Santé des Gens de la Mer (SSGM) - Le Guilvinec - Quimper**

<b>Titre</b>	Test de dépistage lors de la visite des marins
<b>Année de départ, de fin</b>	2015
<b>Porteur de l'action</b>	SSGM
<b>Prestataires</b>	SSGM
<b>Financier(s)</b>	SSGM
<b>Financements annuels reconduits ou pluriannuels</b>	Annuel
<b>Contexte, les besoins</b>	
<b>Identification des besoins</b>	
<b>Diagnostic initial</b>	
<b>Objectif(s) de l'action</b>	Dépister les marins présentant des addictions
<b>Description</b>	Dépistage lors de la visite annuelle
<b>Public(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marins pêcheurs. Sans distinction ou ciblé par type de pêche et métier.</li> <li>- Patrons de pêche. Sans distinction ou ciblé par type de pêche.</li> <li>- Lycéens ou apprentis.</li> <li>- Marins pêcheurs et/ou patrons de pêche en formation continue.</li> </ul>
<b>Type(s) d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation de dépistage (visites d'aptitude, bilan de santé...)</li> <li>- Prise en charge médicale</li> </ul>
<b>Partenaires institutionnels, comité de pilotage, comités techniques, etc.</b>	
<b>Partenaires opérationnels, coordination, groupes de travail, échanges de pratiques, coordination de parcours de prise en charge, etc.</b>	
<b>Outils</b>	
<b>Evaluation de l'action</b>	
<b>Points forts</b>	Possibilité de détecter des addictions niées
<b>Points faibles</b>	Il faudrait pouvoir tester tous les marins

**FICHE 13**

**DIRM/NAMO - Service de Santé des Gens de la Mer (SSGM) - Concarneau**

<b>Titre</b>	Test de dépistage urinaire multidrogue systématique pour premières inscriptions et pour les marins à hautes responsabilités
<b>Année de départ, de fin</b>	2014, 2015
<b>Porteur de l'action</b>	Médecin SSGM
<b>Prestataires</b>	SSGM
<b>Financier(s)</b>	DIRM
<b>Financements annuels reconduits ou pluriannuels</b>	Annuel et reconduit
<b>Contexte, les besoins</b>	Sécurité en mer
<b>Identification des besoins</b>	-
<b>Diagnostic initial</b>	Oui (sans précision)
<b>Objectif(s) de l'action</b>	
<b>Description</b>	
<b>Public(s)</b>	- Patrons de pêche. Sans distinction ou ciblés par type de pêche. - Lycéens ou apprentis
<b>Type(s) d'action</b>	- Consultation de dépistage (visites d'aptitude, bilan de santé...)
<b>Partenaires institutionnels, comité de pilotage, comités techniques, etc.</b>	-
<b>Partenaires opérationnels, coordination, groupes de travail, échanges de pratiques, coordination de parcours de prise en charge, etc.</b>	-
<b>Outils</b>	Plaquette du CSAPA QUIMPER
<b>Evaluation de l'action</b>	
<b>Points forts</b>	Possibilité de pousser le marin à suivre un sevrage s'il désire obtenir son aptitude.
<b>Points faibles</b>	Pas de moyen mis à disposition pour rechercher les dépendances alcooliques : Il pourrait être demandé aux marins de venir avec un bilan biologique sanguin de dosage du CDT.

**FICHE 14****SCAPECHE**

<b>Titre</b>	Prévention des conduites addictives
<b>Année de départ, de fin</b>	2009 à 2012
<b>Porteur de l'action</b>	Service social maritime, Lycée Maritime Etel
<b>Prestataires</b>	Service social maritime, Lycée Etel, IMP, Professionnels
<b>Financier(s)</b>	Enim, Conseil départemental 56, Conseil Régional
<b>Financements annuels reconduits ou pluriannuels</b>	Annuels et reconduits
<b>Programme(s)</b>	Oui sans précision
<b>Contexte, les besoins</b>	-
<b>Identification des besoins</b>	La profession
<b>Diagnostic initial</b>	
<b>Objectif(s) de l'action</b>	- Sensibiliser les jeunes - Informer les marins
<b>Description</b>	Création d'une plaquette destinée aux marins Ateliers de sensibilisation avec les lycéens
<b>Public(s)</b>	- Marins-pêcheurs. Sans distinction ou ciblé par type de pêche et métier. - Lycéens ou apprentis
<b>Type(s) d'action</b>	- Information, communication, sensibilisation (exposition, stand, campagne ou réunion d'information...) - Interventions collectives en éducation pour la santé (ateliers collectifs à visée éducative....) - Production de supports, d'outils (plaquette, guides, multimédia...)
<b>Partenaires institutionnels, comité de pilotage, comités techniques, etc.</b>	Service social maritime, Lycée Etel, IMP, Professionnels
<b>Partenaires opérationnels, coordination, groupes de travail, échanges de pratiques, coordination de parcours de prise en charge, etc.</b>	-
<b>Outils</b>	
<b>Evaluation de l'action</b>	
<b>Points forts</b>	Travail avec les lycéens
<b>Points faibles</b>	Impact diffus

Vertical line

# Glossaire

Vertical line separator

ADDITRA	ADDIctologie et TRAvail
AFFM	Association des Femmes et Familles de Marins
ANPAA	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
AIRDDS	Association d'Information et de Ressources sur les Drogues et Dépendances et le Sida
APICA	Association de Prévention et d'Information sur les Conduites Addictives
ATS	Animation Territoriale de Santé
BPDJ	Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile
CAARUD	Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDPMEM	Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
CEFCM	Centre Européen de Formation Continue Maritime
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CH	Centre Hospitalier
CHS	Commission d'Hygiène et de Sécurité
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CLPM	Comité Local des Pêches Maritimes
COREPEM	COmité RÉgional des Pêches et des Élevages Marins
CRPEM	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins
CRTD - CNAM	Centre de Recherche sur le Travail et le Développement – Conservatoire National des Arts et Métiers
CSAPA	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
DAM	Direction des Affaires Maritimes
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DIRM - NAMO	Direction Inter Régionale de la Mer – Nord Atlantique Manche Ouest
DML - DDTM	Délégation à la Mer et au Littoral - Direction Départementale des Territoires et de la Mer
ENIM	Etablissement National des Invalides de la Marine
FFSPM	Fédération Française des Syndicats Professionnels Maritimes
FRAD	Formateur Relais Anti-Drogue
GPAT	Groupement Pêcheurs Artisans Turballais
IMP	Institut Maritime de Prévention

LPM	Lycée Professionnel Maritime
MDM	Médecin Des gens de Mer
MILDECA	Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et les Conduites Addictive
ORS	Observatoire Régional de Santé
PSC1	Prévention et Secours Civiques de niveau 1
SPA	Substances Psycho Actives
SSGM	Service de Santé des Gens de Mer
SSM	Service Social Maritime
UAPF	Union des Armateurs à la Pêche de France



